

**PROCÈS-VERBAL DE LA 76^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue en présentiel à Québec le 9 février 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S:

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M. Réal Laporte (par vidéoconférence)
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	Mme Hélène Lauzon
M ^{me} Josée Bélanger	M ^{me} Michèle Perron
M. Gilles Couture	M. Robert Prévost
M ^{me} Johanne Jean (absente en début de séance)	M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)

ABSENTE :

M^{me} Patricia Huet

Également présentes:

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M^{me} Jill Morin, conseillère en ressources humaines, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

De la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique :

- M. Ian Morissette, vice-président;
- M. Jocelyn Douh  ret, directeur du Bureau de commercialisation;
- M^{me} Julie Simone H  bert, Directrice des programmes et des relations territoriales;
- M. Fran  ois-Xavier Desbiens, conseiller en d  veloppement durable au P  le d'expertise en d  veloppement durable;
- M. Samuel P  pin Guilbert, conseiller en d  veloppement durable au P  le d'expertise en d  veloppement durable.

Les membres   tant pr  sents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la s  ance ordinaire est d  clar  e r  guli  rement constitu  e et d  bute vers 8 h. M^{me}   lisabeth Blais remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont re  u une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition d  ment formul  e, l'ordre du jour est adopt      l'unanimit  .

2. D  CLARATION D'INT  R  TS

La pr  sidente mentionne que M^{me} Johanne Jean, absente en d  but de s  ance, lui a signifi   se d  clarer en conflit d'int  r  ts pour le point 7.1 de l'ordre du jour : Institut nordique du Qu  bec. M^{me} Jean se retirera lors des   changes et ne participera pas    la prise de d  cision.

La pr  sidente demande aux membres s'il y a d'autres int  r  ts    d  clarer en lien avec les sujets    l'ordre du jour. Aucun n'est d  clar  .

M^{me} Johanne Jean joint la séance au cours du point 3.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions.

Délibérations :



La présidente rappelle aux membres que les questions et commentaires concernant l'ordre du jour de consentement doivent être transmis à la secrétaire avant la séance.

4. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

La présidente du comité d'audit, M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille, le 8 février 2023. M^{me} Jean fait part de la présentation des représentantes du Vérificateur général du Québec qui ont exposé le projet de plan d'audit pour l'année financière se terminant le 31 mars 2023. Elle mentionne également que le directeur de l'administration a présenté au comité le rapport financier au 31 décembre 2022.

Délibérations :



5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Rencontres statutaires hebdomadaires avec le cabinet;
- Rencontres avec la Nation crie et avec la Nation innue concernant le prochain plan d'action nordique;
- Grande Alliance;
- Préparation du prochain plan d'action nordique;
- Rencontre avec la consule des États-Unis;
- Survol du tableau de bord de la performance;
 - Carte des projets de serres.

Délibérations :





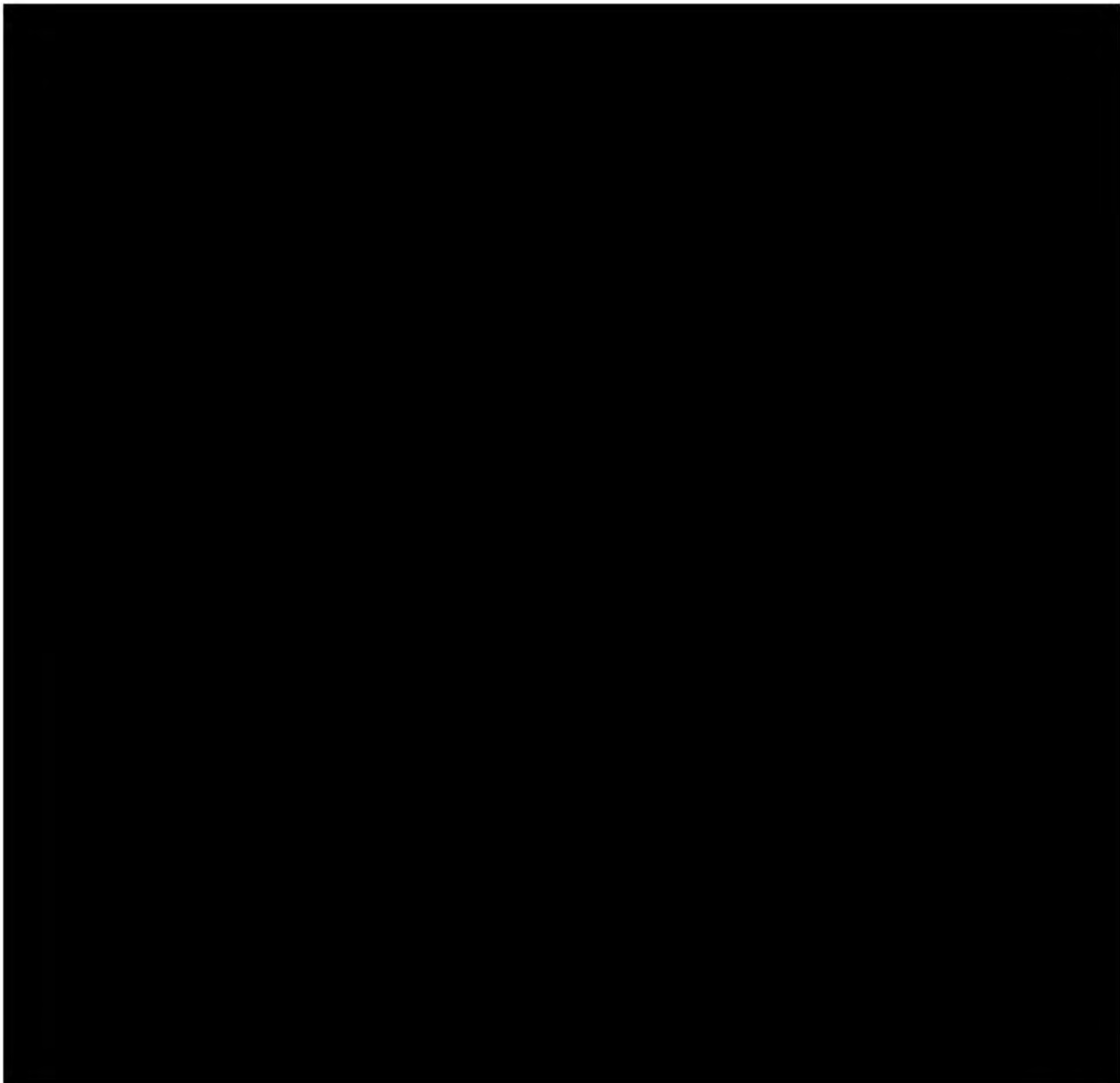
La séance est interrompue pour une pause de 5 minutes.

6. VICE-PRÉSIDENCE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

6.1 INDICATEUR DU DÉPLOIEMENT DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD SUR LE TERRITOIRE NORDIQUE

M^{me} Brigitte Boulianne, vice-présidente à la gouvernance, à l'administration et à la performance, fait une mise en contexte : 


Délibérations :





6.2 PLAN STRATÉGIQUE 2023-2028

La présidente du conseil d'administration mentionne que le groupe de travail du conseil sur le plan stratégique s'est réuni en janvier pour discuter des choix stratégiques. Elle précise que le plan stratégique est présenté aux membres pour adoption. Mme Boulianne fait une mise en contexte et cède la parole à Mme Audray Cloutier, coordonnatrice de la gouvernance, qui dresse un portrait des principales étapes du dossier et présente les choix stratégiques en s'arrêtant sur les récents changements.

Délibérations :



Plan stratégique 2023-2028

(Résolution 355-S76)

ATTENDU QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 14 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, la Société établit un plan stratégique conformément aux dispositions de l'article 34 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) en précisant notamment les objectifs qu'elle poursuit et les priorités qu'elle établit en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord;

ATTENDU QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 14 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, la Société transmet ce plan à la ministre après avoir obtenu l'avis de l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de cette loi, le plan stratégique est soumis à l'approbation du gouvernement par la ministre, après consultation du ministre des Finances et des ministres concernés pour les activités sectorielles de la Société qui se rapportent à leurs responsabilités respectives;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de cette loi, la ministre dépose le plan stratégique de la Société devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de son approbation ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux;

ATTENDU QU'un groupe de travail formé de membres du conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au cours de l'élaboration du plan stratégique et a fait ses commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE l'Assemblée des partenaires a émis un avis sur le plan stratégique;

ATTENDU QUE la Société a consulté le ministère des Finances et les autres ministères concernés par les activités sectorielles de la Société qui se rapportent à leurs responsabilités respectives;

ATTENDU QUE la Société a tenu compte des commentaires obtenus lors des consultations;

ATTENDU QU'en vertu du 1^{er} paragraphe de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le plan stratégique doit être adopté par le conseil d'administration;

IL EST MAJORITAIREMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER le Plan stratégique 2023-2028 de la Société du Plan Nord dans une version substantiellement conforme à celle déposée à la présente séance, incluant les modifications convenues à la présente séance, conditionnellement à la réception de l'avis formel de l'Assemblée des partenaires;

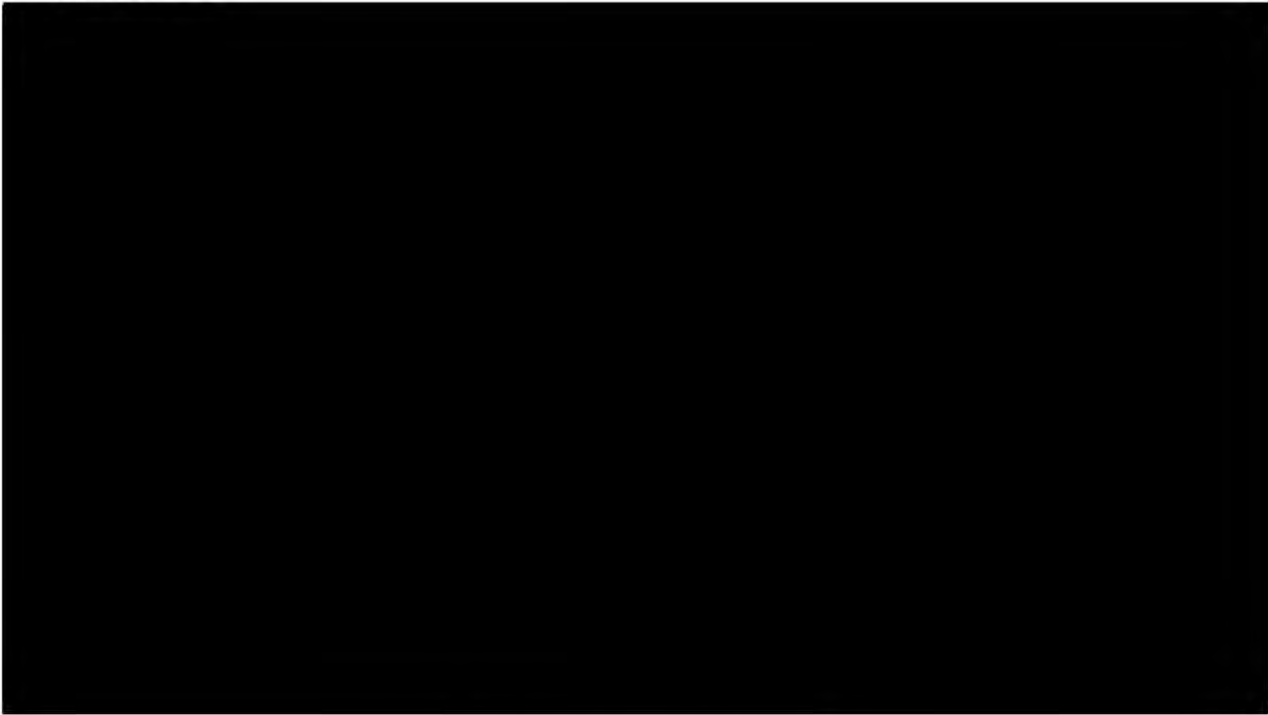
D'AUTORISER la transmission du Plan stratégique 2023-2028 en analyse préliminaire au Secrétariat du Conseil du trésor, puis à la ministre responsable de la Société du Plan Nord pour approbation par le gouvernement et dépôt à l'Assemblée nationale.

Avant de poursuivre, la présidente félicite l'équipe de la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance impliquée dans l'élaboration du plan stratégique ainsi que les membres du conseil d'administration s'étant impliqués au sein du groupe de travail sur le plan stratégique.

6.3 PLAN D'EXPLOITATION 2023-2024

M^{me} Boulianne présente le dossier et demande aux membres s'ils ont des questions sur les actions proposées pour le plan d'exploitation de l'exercice 2023-2024.

Délibérations :



Plan d'exploitation 2023-2024
(Résolution 356-S76)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, la Société doit transmettre annuellement à la ministre responsable de la Société du Plan Nord son plan d'exploitation pour l'exercice suivant;

ATTENDU QU'en vertu du même article, le plan d'exploitation doit être soumis à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le plan d'exploitation doit être approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le *Plan stratégique 2023-2028* de la Société du Plan Nord a été adopté par le conseil d'administration en février 2023 (résolution 355-S76);

ATTENDU QUE le projet de *Plan d'exploitation 2023-2024* a été élaboré afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2023-2028*;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER le *Plan d'exploitation 2023-2024* de la Société du Plan Nord, dans une version substantiellement conforme à celle déposée à la présente séance, incluant les modifications convenues à la présente séance;

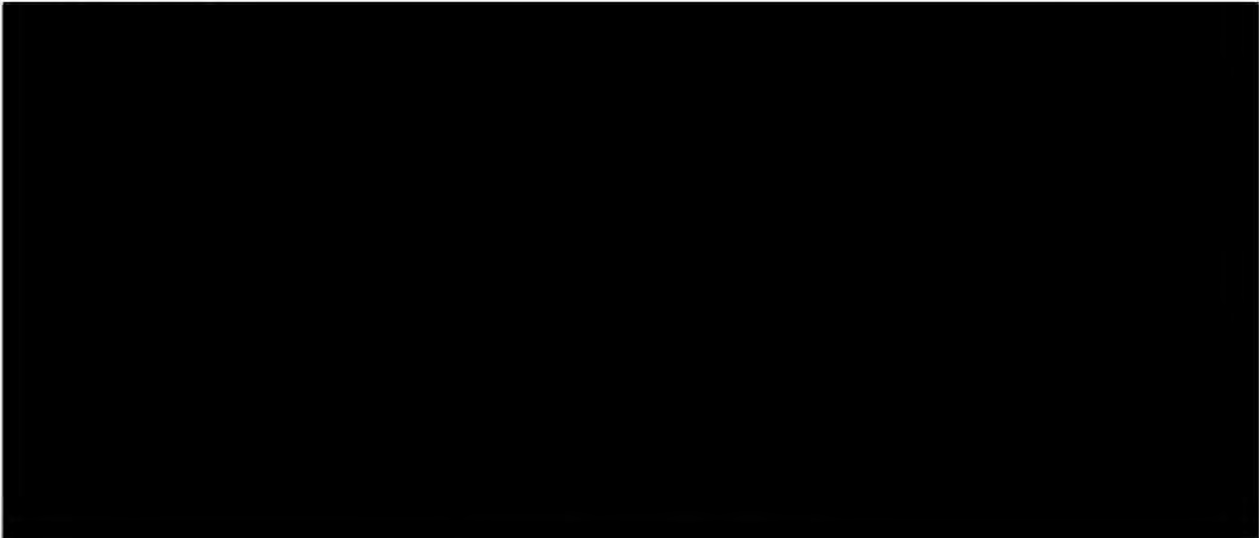
D'AUTORISER sa transmission à la ministre responsable de la Société du Plan Nord pour approbation subséquente par le gouvernement.

M^{me} Jill Morin, conseillère en ressources humaines, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance, se joint à la séance par vidéoconférence.

6.4 STRATÉGIE DE RECRUTEMENT AU NORD DU 49^e PARALLÈLE

M^{me} Morin présente aux membres la stratégie de recrutement de la Société au nord du 49^e parallèle.

Délibérations :



M^{me} Jill Morin quitte la séance.

M^{me} Johanne Jean quitte la séance pour préserver tout risque de conflit d'intérêts.

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la rencontre.

Le procès-verbal du point portant sur l'Institut nordique du Québec est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

7. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

7.1 INSTITUT NORDIQUE DU QUÉBEC

M. Desrochers quitte la séance.

La séance est interrompue pour une pause de 5 minutes.

M^{me} Johanne Jean rejoint la séance.

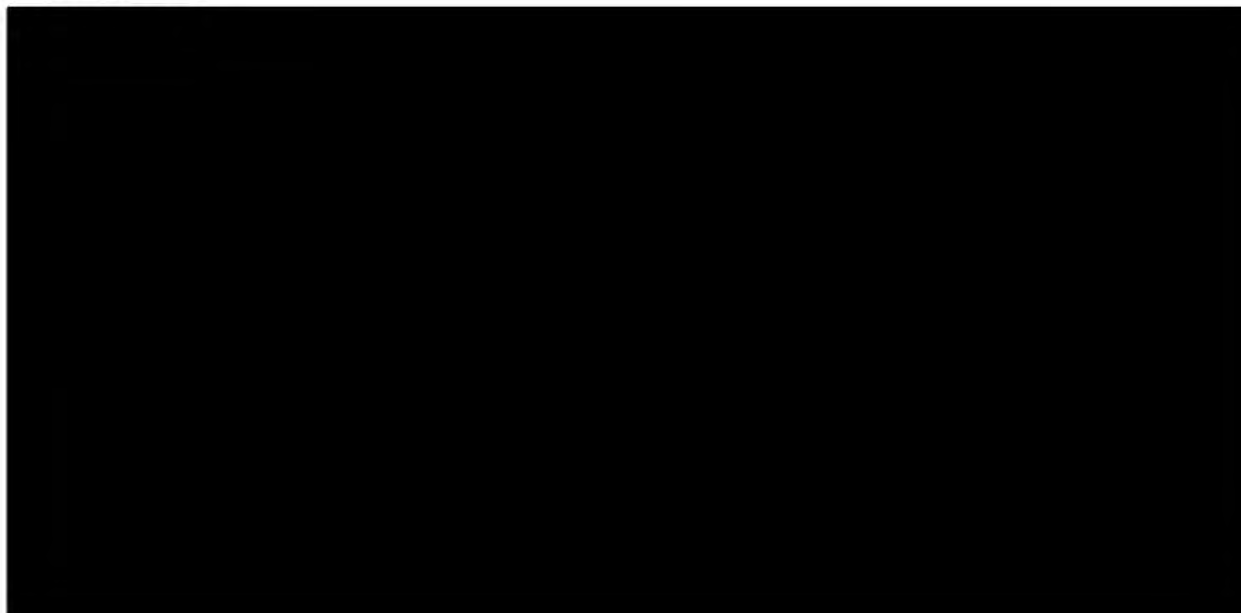
M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique et M. Jocelyn Douh  ret, directeur du Bureau de commercialisation, de la m  me vice-pr  sidence, se joignent    la rencontre.

8. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

8.1 JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NORDIQUE 2022 – BILAN ET RAPPORT

M. Douh  ret dresse un bilan de la Journ  e du d  veloppement   conomique nordique (JDEN) ayant eu lieu le 31 mai 2022 au Manoir du Lac Delage. Une pr  sentation est projet  e. Il est question des objectifs de la rencontre, de la programmation, de la participation et des constats.

D  lib  rations :



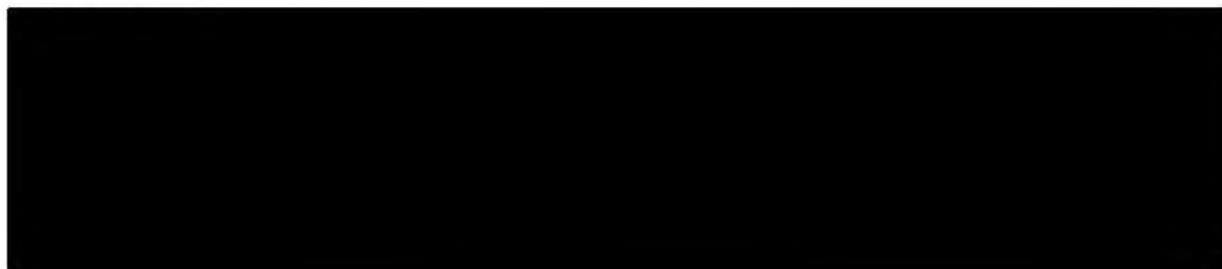
M^{me} Julie Simone H  bert, Directrice des programmes et des relations territoriales, Vice-pr  sidente au d  veloppement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint    la rencontre par vid  oconf  rence.

M. Robert Pr  vost quitte au cours du point 8.2.

8.2 PR  SENTATION GLOBALE DES R  SULTATS DE L'ENVELOPPE D'OPPORTUNIT  

Une pr  sentation est projet  e. M^{me} H  bert rappelle aux membres les grandes caract  ristiques de l'Enveloppe d'opportunit  , fait   tat des diff  rentes statistiques entourant sa gestion et pr  sente certains projets financ  s.

D  lib  rations :



M. Douh  ret et M^{me} H  bert quittent la s  ance.

M. Fran  ois-Xavier Desbiens, conseiller en d  veloppement durable du P  le d'expertise en d  veloppement durable, Vice-pr  sidente au d  veloppement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint    la rencontre.

8.3 ÉVALUATION DE PAN 20-23

M. Desbiens informe les membres du processus d'évaluation du PAN 20-23. M. Beauchesne précise qu'un audit indépendant sur le PAN est important pour l'organisation.

M. Desbiens quitte la séance.

M. Samuel Pépin Guilbert, conseiller en développement durable du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la rencontre.

8.4 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

M. Pépin Guilbert présente aux membres les derniers développements en lien avec la conservation du territoire nordique. Il fait d'abord un retour sur la COP15. Il est ensuite question des travaux sur le mécanisme d'affectation de 30 % du territoire nordique.

Délibérations :

M. Morissette et M. Pépin Guilbert quittent la rencontre.

9. DIVERS

Sans objet.

10. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 13 h 27 et se termine à 13 h 44. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 13 h 45. Le huis clos se termine à 13 h 56.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 23 MARS 2023

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 23 mars 2023.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 00.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 76^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue en présentiel à Québec le 9 février 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S:

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M. Réal Laporte (par vidéoconférence)
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	Mme Hélène Lauzon
M ^{me} Josée Bélanger	M ^{me} Michèle Perron
M. Gilles Couture	M. Robert Prévost
M ^{me} Johanne Jean (absente en début de séance)	M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)

ABSENTE :

M^{me} Patricia Huet

Également présentes:

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

M^{me} Johanne Jean quitte la séance pour préserver tout risque de conflit d'intérêts.

Le procès-verbal du point portant sur l'Institut nordique du Québec est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

7. VICE-PRÉSIDENCE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

7.1 INSTITUT NORDIQUE DU QUÉBEC

M. Desrochers met en contexte les membres sur l'évolution du projet de construction du bâtiment de l'Institut nordique du Québec (INQ) sur le campus de l'Université Laval. Ce projet s'inscrit à l'action 3.2.3.1 portée par la Société dans le PAN 20-23.

Délibérations :



Les membres prennent la résolution suivante :

Aide financière à l'Institut nordique du Québec
(Résolution 357-S76)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a comme mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique, notamment en coordonnant la réalisation d'infrastructures stratégiques et en accompagnant et appuyant les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique;

ATTENDU QUE le projet de la construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec est une infrastructure stratégique qui permettra de mobiliser les équipes de recherche du Québec afin de créer un pôle d'excellence québécois capable de développer et de transférer des connaissances scientifiques nordiques vers les communautés, les gouvernements et les entreprises;

ATTENDU QUE la construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec est inscrite au *Plan d'action nordique 2020-2023* (PAN 20-23) à la mesure 3.2.3 *Soutenir les infrastructures de recherche, de formation et d'hébergement*;

ATTENDU QUE l'Université Laval a procédé à l'élaboration du dossier d'affaires du projet de construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec à l'aide d'un financement de 10,34 M\$ de la Société du Plan Nord (résolutions 2016-95-S24 et 2018-181-S39);

ATTENDU QUE la différence entre la participation financière de la Société prévue pour ce projet (27,5 M\$) et le montant déjà versé (10,34 M\$), soit la somme de 17,16 M\$, est prévue pour la construction du bâtiment dans le cadre du PAN 20-23;

ATTENDU QU'une résolution du conseil d'administration de la Société (résolution 2020-275-S59) autorise le président-directeur général à signer les conventions d'aides financières relatives aux actions dont la SPN est responsable dans le PAN 20-23;

ATTENDU QUE le projet de construction du complexe scientifique de l'INQ est inscrit dans la catégorie des projets « en planification » au secteur « Plan Nord » du Plan québécois des infrastructures, et ce, au montant de 30 M\$ (montant qui inclut les composantes territoriales);

ATTENDU QUE le projet a fait face à des hausses des coûts, dues essentiellement à la surchauffe des marchés observée au cours des dernières années, en lien notamment avec la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE le budget final du projet après la phase de conception est évalué à 103,3 M\$;

ATTENDU QU'une contribution supplémentaire maximale de 8 M\$ est nécessaire pour compléter le montage financier du projet pour la portion du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette somme est disponible au Fonds du Plan Nord;

ATTENDU QUE le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord a été pris en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*;

ATTENDU QUE l'article 7 de ce règlement prévoit que le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions hors programme, incluant les déboursés et versements reliés à ces documents, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, et que le montant maximal de la contribution financière dépasse ce montant;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER une contribution supplémentaire maximale de 8 M\$ à l'Université Laval, celle-ci s'ajoutant aux engagements déjà pris par la Société dans ce dossier, pour la construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, une entente d'un montant maximal de 25,16 M\$ (soit 17,16 M\$ + 8 M\$), ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide financière.

M. Desrochers quitte la séance.

La séance est interrompue pour une pause de 5 minutes.

M^{me} Johanne Jean rejoint la séance.

M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique et M. Jocelyn Douh  ret, directeur du Bureau de commercialisation, de la m  me vice-pr  sidence, se joignent    la rencontre.



Pr  sident du conseil



Secr  taire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 77^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue en présentiel à Québec le 23 mars 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S:

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M ^{me} Patricia Huet
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M. Réal Laporte
M ^{me} Josée Bélanger (par vidéoconférence)	M ^{me} Hélène Lauzon
M. Gilles Couture	M ^{me} Michèle Perron
M. Jean Dupuis	M. Robert Prévost
M ^{me} Cynthia Gill (par vidéoconférence)	M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)

ABSENTE :

M^{me} Johanne Jean

Également présentes :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

INVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

- M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 01. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation et souhaite la bienvenue à M^{me} Gill et à M. Dupuis, nommés membres du conseil d'administration par le gouvernement le 15 février 2023, à leur première séance du conseil.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. Un sujet est ajouté au point 8 « Divers » : Fiche d'information sur le budget 2023-2024.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après l'ajout du sujet mentionné au point 8.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun n'est déclaré.

Avant de poursuivre, la présidente propose un tour de table afin que toutes et tous puissent se présenter considérant l'accueil de deux nouveaux membres au sein du conseil.

M^{me} Blais avise les nouveaux membres que considérant leur nomination récente, ils peuvent exceptionnellement agir comme observateur et s'abstenir de voter sur une décision.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires.

Un membre souligne que son départ avant la fin de la séance du 9 février 2023 n'a pas été noté au procès-verbal. La modification sera apportée.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille, le 22 mars 2023. M^{me} Perron débute en mentionnant qui fait partie du comité au bénéfice des nouveaux membres du conseil d'administration.

4.1 DIRECTIVE SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Perron présente brièvement le projet de directive sur la rémunération des membres du conseil d'administration. Cette rémunération est prévue au nouvel article 3.4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et les paramètres fixés par décret entrent en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Délibérations :

Directive portant sur la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (Résolution 358-S77)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) en vertu de l'article 2 de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 3.4 de la LGSE prévoit, entre autres, que les membres du conseil d'administration (CA) de la Société du Plan Nord (SPN) soient rémunérés;

ATTENDU QUE les paramètres de cette rémunération ont été fixés par le gouvernement du Québec et entrent en vigueur le 1^{er} avril 2023 (décret 221-2023 du 8 mars 2023);

ATTENDU QU'il y a lieu de doter la SPN d'une directive interne pour encadrer certains éléments laissés à la discrétion de l'organisme, tels que la fréquence de versement et les modalités de calcul en cas de vacances de poste;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve les règles de gouvernance de la Société;

ATTENDU QUE le 1^{er} paragraphe de l'article 22 de cette même loi prévoit que le comité de gouvernance et d'éthique élabore ces règles;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, [REDACTED] :

D'ADOPTER la *Directive portant sur la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*.

5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille, le 22 mars 2023.

5.1 PLAN D'EFFECTIF 2023-2026

M^{me} Perron cède la parole à M^{me} Boulianne pour une présentation du *Plan d'effectif 2023-2026*, [REDACTED]

M^{me} Boulianne rappelle que le *Plan d'effectif 2023-2026* expose la vision de l'organisation en matière d'organisation des effectifs pour les trois prochaines années. Elle souligne qu'il a été produit en concertation avec les unités d'affaires et dans le respect des orientations définies par le conseil d'administration en 2019. Elle en présente les faits saillants.

Délibérations :



Plan d'effectif 2023-2026 de la Société du Plan Nord

(Résolution 359-S77)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, les membres du personnel de la Société sont nommés selon le plan d'effectif établi par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du 10^e paragraphe de l'article 2 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* le conseil d'administration approuve le plan d'effectif;

ATTENDU QU'en vertu du 6^e paragraphe de l'alinéa 2 de l'article 32.1 de ce Règlement, le comité des ressources humaines élabore, en collaboration avec le président-directeur général, le plan d'effectif de la Société et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le plan d'effectif est une activité structurante et récurrente de la Société du Plan Nord et qu'à ce titre le conseil d'administration s'est doté de lignes directrices pour en encadrer la production (résolution 247-S52);

ATTENDU QUE le *Plan d'effectif 2023-2026* prend en compte ces lignes directrices;



ATTENDU QUE le plan d'effectif proposé permet d'assurer les ressources suffisantes pour la réalisation du plan stratégique 2023-2028 et que les sommes qui en découlent pour la première année sont prévues dans la planification budgétaire 2023-2024;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, [REDACTED] :

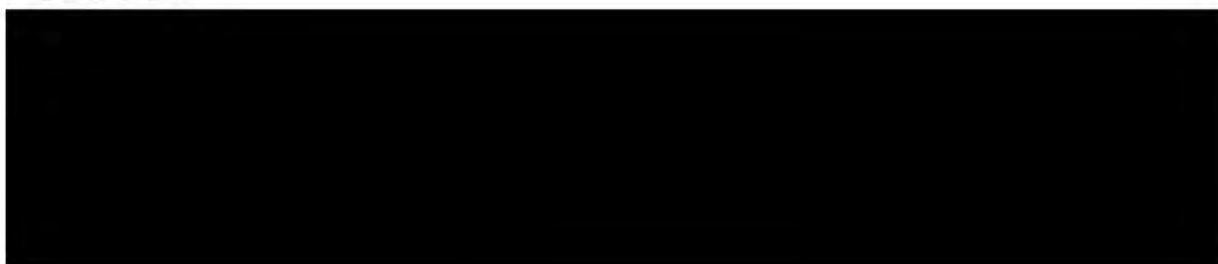
D'APPROUVER le *Plan d'effectif 2023-2026* de la Société du Plan Nord, tel que déposé à la présente séance.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Survol du tableau de bord de la performance;
- Rencontre tenue le 21 février 2023 avec la ministre Champagne Jourdain pour présenter la Société du Plan Nord;
- Rencontre avec la sous-ministre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Participation au PDAC (*Prospectors & Developers Association of Canada*) tenu du 5 au 8 mars 2023 à Toronto;
- Annonce liée au Fonds d'initiatives nordiques (4 M\$) par la ministre Champagne Jourdain tenue le 20 mars 2023 à Sept-Îles;
- Rencontre tenue le 16 mars 2023 avec les sous-ministres des provinces et Territoire du Nord-Ouest et le gouvernement fédéral en prévision du Forum des ministres responsables du Nord qui se tiendra du 15 au 20 mai 2023 à Churchill Falls, Manitoba;
- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire : conseil d'administration tenu le 10 mars 2023, nouvelle administratrice indépendante;
- Rencontre tenue avec l'Assemblée des partenaires le 1^{er} mars 2023; présentation de l'avis sur le logement;
- Publication de différentes politiques internes notamment en sécurité de l'information;
- Étude des crédits.

Délibérations :



M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la rencontre.

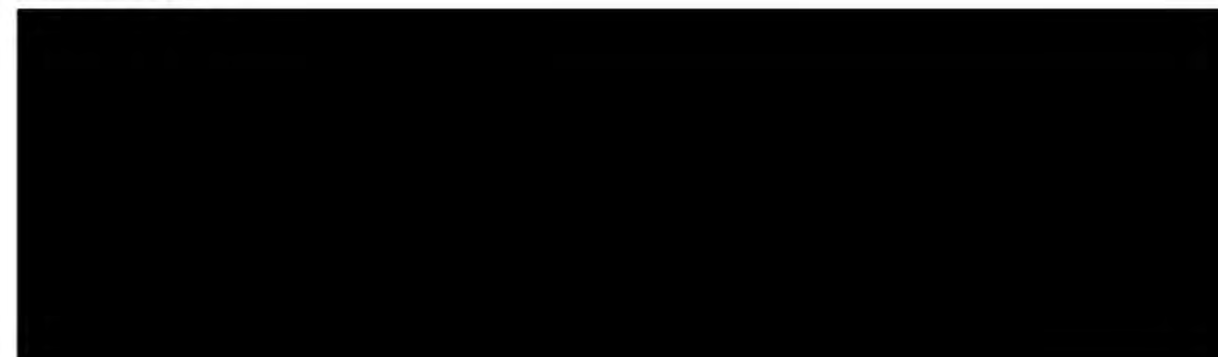
7. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

7.1 PAN POST-2023

Une présentation est partagée. M. Beauchesne fait un bref rappel du *Plan d'action nordique 2020-2023* (PAN 20-23) et parle ensuite de l'élaboration du prochain plan d'action nordique.



Délibérations :



M. Desbiens, quitte la rencontre.

7.2 NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Beauchesne présente la candidature de monsieur Guy Bourgeois, directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec, comme représentant du secteur minier à l'Assemblée des partenaires. Les membres conviennent de procéder à sa nomination.

Nomination de Guy Bourgeois à l'Assemblée des partenaires (Résolution 360-S77)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de *la Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S28) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Guy Bourgeois, directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec, membre représentant du secteur minier à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de madame Valérie Fillion.

7.3 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Sans objet.

8. DIVERS

Fiche d'information sur le budget 2023-2024 : M^{me} Boulianne parle brièvement de la fiche d'information déposée aux membres, laquelle inclut les mesures du budget qui touche la Société du Plan Nord.

9. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 10 h 33 et se termine à 10 h 44. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 10 h 45. Le huis clos se termine à 10 h 54.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 15 JUIN 2023

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 15 juin 2023.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 10 h 55.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 78^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue en présentiel à Québec le 15 juin 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S:

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M ^{me} Johanne Jean (absente en tout début de séance)
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M. Réal Laporte
M. Gilles Couture (par vidéoconférence)	M ^{me} Hélène Lauzon (par vidéoconférence)
M. Jean Dupuis	M ^{me} Michèle Perron
M ^{me} Cynthia Gill (absente en tout début de séance)	M. Robert Prévost (par vidéoconférence)
M ^{me} Patricia Huet (absente en tout début de séance)	M. Sylvain Ross

ABSENTE :

M^{me} Josée Bélanger

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe
M. Emile Côté, conseiller en gouvernance, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance

INVITÉ : M. Zakaria Charkaoui, MS Solutions (par vidéoconférence)

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Ophélie Tremblay Grenier, conseillère en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Michel Verreault, directeur, Direction des investissements stratégiques, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

8. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

M. Jean Dupuis se retire de la séance pour le point 8.1 de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

8.1 PROJET PILOTE DE CONTENEUR-SERRE – RÉSULTATS ET PROPOSITION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Le procès-verbal du point portant sur le point 8.1 « Projet pilote de conteneur-serre – Résultats et proposition de transfert de propriété » est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.



Délibérations :

**Autorisation de transfert de propriété du conteneur-serre de la Société Makivvik au dépanneur
Newviq'vi
(Résolution 365-S78)**

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a obtenu 5 M\$ pour la mise en place d'une serre commerciale chauffée par la valorisation énergétique des matières résiduelles dans le cadre du budget 2017-2018 du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a adopté le principe selon lequel chaque grande étape dans la réalisation du projet sera soumise au conseil d'administration pour son approbation (résolution 128-S30);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a approuvé le découpage du volet serre en deux phases dont la mise en place d'un conteneur-serre chauffé à partir d'huiles usées (Phase I) dans le but de recueillir des informations cruciales pour le projet pilote et de favoriser l'acceptabilité sociale des Inuits à la production maraîchère dans un contexte commercial (résolution 186-S40);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a autorisé l'octroi d'une subvention maximale de 350 000 \$ à la Société Makivvik (Makivvik) pour la réalisation de la Phase I (résolution 186-S40);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a résolu de poursuivre la Phase I pour une période supplémentaire de 18 mois et de conclure un nouveau Protocole d'entente (Protocole) avec Makivvik et le dépanneur Newviq'vi (Newviq'vi) afin de préciser les conditions pour la poursuite de la Phase I (résolution 272-S58);

ATTENDU QUE le Protocole, signé le 10 août 2021, prévoit que Makivvik soit propriétaire du conteneur-serre pour la durée de l'entente, soit jusqu'au 10 août 2023, après quoi la Société du Plan Nord deviendrait propriétaire du conteneur dans le cas où aucun transfert de propriété ne serait officialisé avant la fin du Protocole;

ATTENDU QUE l'analyse des données collectées pendant la période supplémentaire de 18 mois laisse envisager un potentiel de rentabilité dans le futur;

ATTENDU QUE Newviq'vi a manifesté sa volonté de poursuivre les opérations du conteneur-serre;

ATTENDU QUE selon le Protocole, Makivvik ne peut, de quelque façon, céder ou transférer, en tout ou en partie, le conteneur-serre durant toute la durée du protocole d'entente sans l'autorisation préalable écrite de la Société du Plan Nord, qui peut alors prévoir des conditions à cette fin;

ATTENDU QUE le conteneur-serre n'est pas comptabilisé dans les actifs de la Société du Plan Nord, mais pourrait l'être si le conteneur n'est pas transféré d'ici le 10 août 2023;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation de transfert de propriété du conteneur a été demandée officiellement à la Société du Plan Nord par Makivvik le 11 mai 2023;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a consulté Makivik concernant les conditions de transfert de propriété du conteneur-serre à Newviq'vi (en discussion);

ATTENDU QUE l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que, pour engager la Société, les actes ou documents doivent être signés par le président-directeur général ou le président du conseil d'administration, sous réserve de l'adoption d'un règlement de délégation;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER Makivik à transférer la propriété du conteneur-serre à Newviq'vi aux conditions prévues par la Société du Plan Nord;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile à ce transfert de propriété.

M. Dupuis rejoint la séance au cours du point 8.2.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 78^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue en présentiel à Québec le 15 juin 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S:

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M ^{me} Johanne Jean (absente en tout début de séance)
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M. Réal Laporte
M. Gilles Couture (par vidéoconférence)	M ^{me} Hélène Lauzon (par vidéoconférence)
M. Jean Dupuis	M ^{me} Michèle Perron
M ^{me} Cynthia Gill (absente en tout début de séance)	M. Robert Prévost (par vidéoconférence)
M ^{me} Patricia Huet (absente en tout début de séance)	M. Sylvain Ross

ABSENTE :

M^{me} Josée Bélanger

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe
M. Emile Côté, conseiller en gouvernance, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance

INVITÉ : M. Zakaria Charkaoui, MS Solutions (par vidéoconférence)

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Ophélie Tremblay Grenier, conseillère en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M^{me} Myriam Blais, directrice, Direction des projets d'infrastructures, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Michel Verreault, directeur, Direction des investissements stratégiques, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 09. M^{me} Élisabeth Blais souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. Les sujets suivants sont ajoutés au point 9 « Divers » : 9.1 Projet de logements locatifs - Sept-Îles et 9.2 Demande d'aide financière pour l'aéroport de La Grande-Rivière.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après l'ajout des sujets mentionnés aux points 9.1 et 9.2.

Mesdames Cynthia Gill, Patricia Huet et Johanne Jean se joignent à la séance.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

M. Jean Dupuis se retirera pour le point 8.1 concernant le projet pilote de conteneur-serre en raison de son lien d'emploi avec la Société Makivvik. M. Dupuis n'a pas accès à la documentation relative à ce point.

M. Gilles Couture n'a pas accès à la documentation liée au point 3.9 de l'ordre du jour de consentement sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

La présidente du comité d'audit, M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 14 juin 2023.

M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration, se joint à la séance par vidéoconférence.

4.1 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2023

Elle cède ensuite la parole à M. Cassista qui présente sommairement l'état des résultats ainsi que l'état de la situation financière.

Délibérations :

États financiers vérifiés au 31 mars 2023

(Résolution 361-S78)

ATTENDU QUE l'article 67 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que la Société doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, produire au ministre ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE l'article 68 de cette même loi prévoit que la ministre dépose les états financiers et le rapport annuel de gestion de la Société devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de leur réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux;

ATTENDU QUE la Société se qualifie comme étant un « organisme du gouvernement » au sens du paragraphe 3 de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et qu'elle est donc assujettie à la compétence du vérificateur général;

ATTENDU QUE le 2^e paragraphe de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration approuve les états financiers;

ATTENDU QUE les paragraphes 6 et 7 de l'article 24 de cette même loi prévoient que le comité d'audit examine les états financiers avec le vérificateur général et en recommande l'approbation au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire), lors de sa réunion du 25 mai 2023, a approuvé les états financiers de la SFP Pointe-Noire pour la même période;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER les états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2023 de la Société du Plan Nord, tels que soumis à la présente séance;

D'AUTORISER la transmission de ces états financiers à la ministre responsable de la Société du Plan Nord pour un dépôt à l'Assemblée nationale.

M. Cassista quitte la séance.

4.2 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

Rapport annuel de gestion 2022-2023

(Résolution 362-S78)

ATTENDU QUE l'article 67 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* (chapitre S-16.011) prévoit que la Société doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, produire à la ministre ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE l'article 68 de cette Loi prévoit que la ministre dépose ces états financiers et ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception, ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) et que le paragraphe 2 de l'article 15 de cette loi prévoit que le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion;

ATTENDU QUE le sixième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 32 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* prévoit que le comité d'audit examine et recommande au conseil d'administration l'approbation du rapport annuel de gestion de la Société;

ATTENDU QUE les états financiers approuvés par le conseil d'administration seront intégrés au rapport annuel de gestion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, [REDACTED] :

D'APPROUVER le Rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Société du Plan Nord, dans une version substantiellement conforme à celle soumise à la présente séance;

D'AUTORISER la transmission du Rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Société à la ministre responsable de la Société du Plan Nord pour un dépôt devant l'Assemblée nationale.

4.3 RAPPORT DE SURVEILLANCE ET DE REVUE AU 31 MARS 2023 DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 2021-2024

M^{me} Jean poursuit en mentionnant que le rapport de surveillance et de revue au 31 mars 2023 du Plan de gestion intégrée des risques 2021-2024 a été présenté au comité d'audit. Elle demande aux membres s'ils ont des questions.

Délibérations

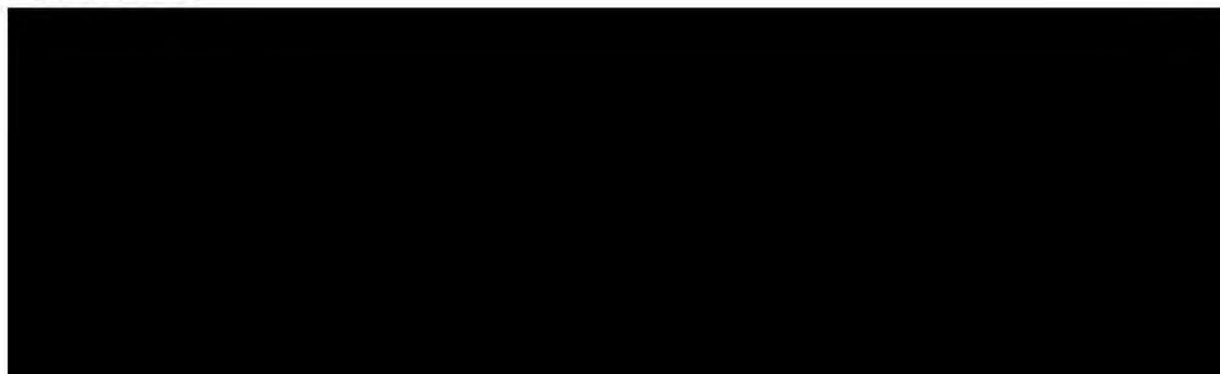
M. Zakaria Charkaoui, de la firme MS Solutions, se joint à la séance par vidéoconférence.

4.4 AUDIT EN SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

M^{me} Jean cède la parole à M^{me} Brigitte Boulianne, qui fait une mise en contexte concernant le premier exercice d'audit en sécurité de l'information de la Société. Elle présente notamment les obligations légales derrière cet audit. Elle explique le processus d'appel d'offres qui a eu lieu ainsi que l'obligation du président-directeur général de soumettre ce rapport au gouvernement.

■ Finalement, M^{me} Boulianne ■ cède la parole à M. Charkaoui qui présente les résultats de l'audit en sécurité de l'information et les recommandations.

Délibérations :



5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Les nombreux efforts de redditions de comptes, dont la participation à l'étude des crédits;
- Présentation sur la conservation du territoire au Conseil patronal de l'environnement du Québec;
- Rencontre avec Guy Bourgeois, directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec;
- Du 14 au 18 mai 2023, participation au Forum des ministres responsables du développement du Nord – Churchill, Manitoba ■ ;
- Rencontre en mai 2023 avec un groupe d'ambassadeurs des pays nordiques (Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Islande) présents à Québec pour comprendre le modèle de gouvernance du Nord québécois;
- Participation aux conseils d'administration de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) et de Qc Rail;
- Grande Alliance – derniers développements;
- Processus d'évaluation du rendement 2022-2023 de tous les employés;
- Dépôt du Plan stratégique 2023-2028 à l'Assemblée nationale;
- Suivi de l'évolution de la situation des incendies (personnel des bureaux de Chibougamau et de Sept-Îles et effet sur les activités de la SFPPN).

Délibérations :



6. VICE-PRÉSIDENTE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

6.1 ACTIVITÉS DE MISSION DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

M^{me} Boulianne explique dans quel contexte la Société a souhaité établir une distinction entre ses activités de mission et celles liées au plan d'action nordique (PAN) et donne des précisions aux membres.

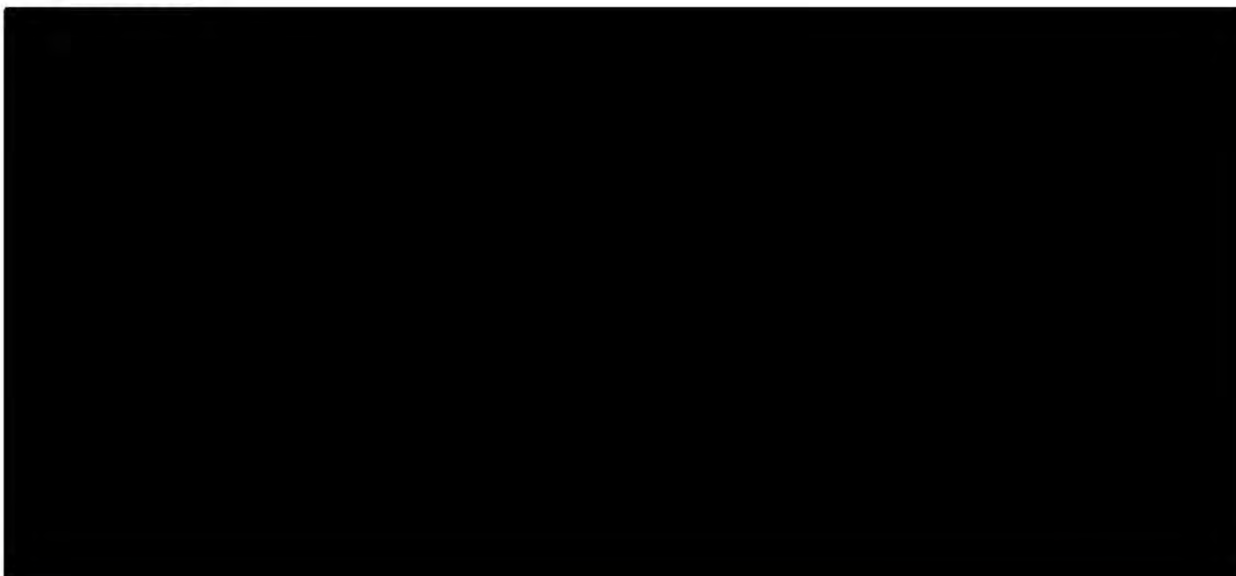
Délibérations :



6.2 PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 2023-2027

Une présentation est projetée. M^{me} Boulianne fait une mise en contexte, présente le Plan de transformation numérique 2023-2027 et répond aux questions des membres.

Délibérations :



6.3 SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE TERRITOIRE NORDIQUE

M^{me} Audray Cloutier présente les destinations pressenties pour la rencontre du conseil d'administration, qui doit se tenir à la mi-septembre 2023, sur le territoire nordique. Elle en profite pour présenter les objectifs poursuivis par un tel séjour immersif et la programmation pluriannuelle pour les 4 années à venir.

Délibérations :



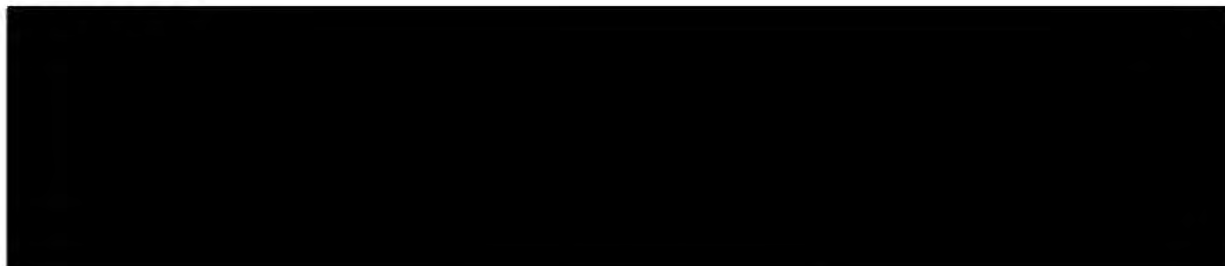
M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique se joint à la rencontre.

7. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

7.1 PLAN D'ACTION NORDIQUE 2023-2028

Une présentation est projetée. M. Morissette rappelle que le Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23) a pris fin le 31 mars 2023, qu'il avait été lancé en retard et a dû faire face aux problématiques causées par la pandémie. Il présente le projet de PAN pressenti pour la période 2023-2028, fait un rappel des consultations effectuées et parle des prochaines étapes.

Délibérations :



M^{me} Ophélie Tremblay Grenier, conseillère en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidente au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la rencontre.

7.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE : DÉMARCHÉ DE LA SPN 23-28

M^{me} Tremblay Grenier explique ce qui est attendu de la Société à la suite de l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD 23-28).



Délibérations :



Développement durable : Démarche de la SPN 23-28 (Résolution 363-S78)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur le développement durable*;

ATTENDU QUE selon cette loi, la Société doit rendre publiques, dans un document, ses actions de développement durable pour contribuer à l'atteinte de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* en vigueur;

ATTENDU QU'une nouvelle *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* a été adoptée par le gouvernement par le décret 634-2023;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret, les ministères et organismes doivent respecter les conditions et les modalités gouvernementales sur le contenu et la publication de leurs engagements sous la forme d'un Plan d'action de développement durable;

ATTENDU QUE la Société intègre le développement durable dans ses planifications et actions;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a émis le souhait le 14 septembre 2022 que la Société contribue à la Stratégie gouvernementale dans un esprit de développement durable intégré aux autres planifications (résolution 346-S73);

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE MANDATER le président-directeur général à amorcer les travaux d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable, pour la période 2023-2028, qui permettra de contribuer à la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable tout en conservant l'esprit d'un développement durable intégré aux autres planifications.

M^{me} Tremblay Grenier quitte la rencontre.

M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la rencontre par vidéoconférence.

7.3 FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES – NOUVELLE ENVELOPPE

M. Morissette rappelle aux membres que le programme Fonds d'initiatives nordiques est considéré comme une activité de mission. Il cède la parole à M^{me} Hébert, qui présente les différents éléments du dossier [REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

Appel de projets transitoire au Fonds d'initiatives nordiques

(Résolution 364-S78)

ATTENDU QUE le Plan d'action nordique 2020-2023 définissant les orientations et les priorités au nord du 49^e parallèle a été lancé par le gouvernement du Québec le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE les principes du cadre normatif du Fonds d'initiatives du Plan Nord ont été approuvés par le conseil d'administration le 24 octobre 2019 (résolution 243-S50), que le cadre a été modifié à la suite d'une résolution du conseil d'administration le 14 mai 2020 (265-S56) ainsi que le 9 décembre 2021 (310-S68);

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire du Fonds d'initiatives nordiques présentée au cadre financier du Plan d'action nordique 2020-2023 était de 11 M\$;

ATTENDU QUE le 9 décembre 2021, il a été unanimement résolu d'approuver une augmentation du budget du Fonds d'initiatives nordiques de 1,7 M\$ ainsi que la prolongation du cadre normatif au 31 mars 2024;

ATTENDU QUE les programmes d'aide financière, dont le Fonds d'initiatives nordiques, font partie des activités propres à la mission de la SPN;

ATTENDU QU'une évaluation est en cours, qu'un nouveau cadre normatif du Fonds d'initiatives nordiques pourrait en résulter et être présenté au conseil d'administration à l'automne 2023;

ATTENDU QU'il est souhaité d'assurer la continuité de l'offre de services de la Société du Plan Nord;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER une enveloppe transitoire de 3 M\$ destinée à combler les besoins des projets sélectionnés lors de l'appel à projets du Fonds d'initiatives nordiques, volet A, lancé le 24 avril 2023 et s'étant terminé le 1^{er} juin 2023;

DE PROLONGER, pour cet appel à projets, le cadre normatif du Fonds d'initiatives nordiques jusqu'au 31 décembre 2025.

M. Morissette et M^{me} Hébert quittent la rencontre.

7.4 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Sans objet.

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la rencontre.

8. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

M. Jean Dupuis se retire de la séance pour le point 8.1 de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Dupuis rejoint la séance au cours du point 8.2.

8.2 NOUVEAU FONDS D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES NORDIQUES

Une présentation est projetée. Sébastien Desrochers présente les fondements d'un nouveau Fonds d'investissements en infrastructures proposé en remplacement du Programme d'aide financière visant les chemins multiresources du secteur minier. À cet effet, il fait part des ajustements proposés pour la création du nouveau Fonds. Il précise aux membres que s'ils sont à l'aise avec les balises, il reviendra soumettre un programme en bon et due forme lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

Délibérations :



M^{me} Myriam Blais, Directrice des projets d'infrastructures, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance par vidéoconférence.

8.3 ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DU PROJET QC RAIL

M^{me} Myriam Blais fait un rappel du projet Qc Rail, une étude de faisabilité technico-économique pour un lien ferroviaire entre Dolbeau-Mistassini et Baie-Comeau. Elle présente les derniers développements et répond aux questions des membres.

Délibérations :

M^{me} Myriam Blais quitte la séance.

M. Michel Verreault, directeur, Direction des investissements stratégiques, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance par vidéoconférence.

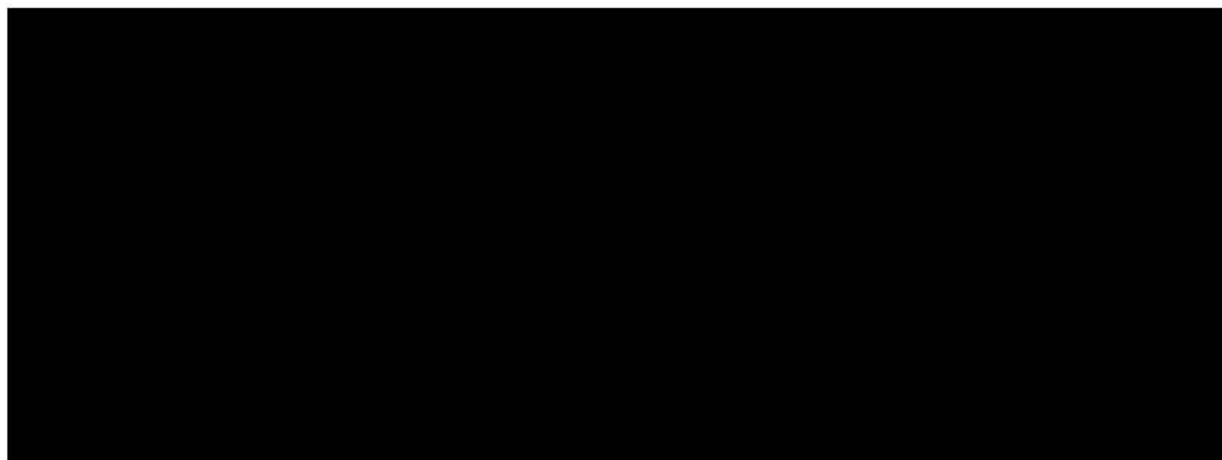
9. DIVERS

9.1 PROJET DE LOGEMENTS LOCATIFS – SEPT-ÎLES

M. Sébastien Desrochers, accompagné de M. Verreault, présente le dossier

[REDACTED]

Délibérations :



Délégation au président-directeur général
Soutien financier remboursable pour un projet de logements locatifs
Projet Les appartements Mingan
(Résolution 366-S78)

ATTENDU QUE les enjeux d'habitation, notamment de logement, ont été au cœur des priorités évoquées par l'Assemblée des partenaires et le conseil d'administration de la Société du Plan Nord (SPN) lors des consultations pour l'élaboration du prochain Plan d'action nordique;

ATTENDU QUE Développement économique Sept-Îles (DESI) effectue des démarches pour identifier des projets prometteurs et réalisables à court terme, compte tenu de la situation critique du logement à Sept-Îles;

ATTENDU QUE DESI a identifié un projet de construction d'un bâtiment comptant cinquante unités de type studio qui nécessite un soutien financier pour favoriser sa réalisation;

ATTENDU QUE la mise en chantier du projet pourrait débuter dès l'automne 2023 si le promoteur obtient un positionnement favorable des partenaires financiers avant la fin juillet;

ATTENDU QUE les conditions préalables à un positionnement, favorable ou non, de la part des partenaires financiers ne sont pas toutes réunies au 15 juin 2023;

ATTENDU QUE l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que, pour engager la Société, les actes ou les documents doivent être signés par le président-directeur général ou le président du conseil d'administration, sous réserve de l'adoption d'un règlement de délégation;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord* limite à 500 000 \$ le pouvoir d'engagement hors programme du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER pour la période du 16 juin 2023 au 14 septembre 2023, le président-directeur général de la Société du Plan Nord à engager une somme pouvant atteindre un maximum de deux millions de dollars (2,0 M\$), sous forme d'aide financière remboursable et/ou de garantie de prêt, afin de favoriser l'émergence du projet « Les appartements Mingan » permettant d'augmenter l'offre de logements à Sept-Îles;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cet engagement financier, le cas échéant;

Le tout, CONDITIONNELLEMENT À :

La réalisation d'une analyse complète du projet en fonction de paramètres similaires à ce qui est habituellement requis dans le cadre des programmes d'aides financières de la Société du Plan Nord notamment;

Une recommandation favorable de l'unité responsable de l'analyse du projet au président-directeur général de la Société du Plan Nord.

M. Michel Verreault quitte la séance.
M^{me} Patricia Huet quitte la séance.
M. Robert Prévost quitte au cours du point 9.2.

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AÉROPORT DE LA GRANDE-RIVIÈRE

M. Sébastien Desrochers présente le dossier

[REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

10. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 13 h 17 et se termine à 13 h 24. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 13 h 25. Le huis clos se termine à 13 h 35.

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : LORS DE LA RENCONTRE EN TERRITOIRE NORDIQUE, ENTRE LE 13 ET LE 15 SEPTEMBRE 2023

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera dans le cadre de la rencontre en territoire nordique devant avoir lieu du 13 au 15 septembre 2023.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h 35.

[REDACTED]

Président du conseil

[REDACTED]

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 79^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Fermont le 16 septembre 2023, sur convocation de la secrétaire adjointe.

PRÉSENT(E)S :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M^{me} Josée Bélanger
M. Jean Dupuis
M^{me} Cynthia Gill
M^{me} Patricia Huet

M^{me} Johanne Jean
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron
M. Robert Prévost
M. Sylvain Ross
M^{me} Melissa Saganash

ABSENTS :

M. Gilles Couture
M. Réal Laporte

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

La séance se tient à la Salle Aurora à Fermont. En vertu de l'article 8 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*, le conseil tient au moins l'une de ces séances sur le territoire nordique annuellement.

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 11 h 45. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation et souhaite la bienvenue à M^{me} Melissa Saganash, nommée membre du conseil d'administration de la Société par le gouvernement le 5 juillet 2023, à sa première séance.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. Il est convenu que le point 7.1 sur le plan d'action de développement durable soit annulé faute de temps.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité après le retrait du point 7.1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

Il est convenu que le président-directeur général fasse un bref rapport (point 6) avant les rapports des comités. Le rapport de M. Beauchesne porte sur les derniers développements dans le dossier du prochain plan d'action nordique. Il parle notamment des étapes en cours et à venir avec les différentes parties prenantes (conseil d'administration, Nations autochtones, Assemblée des partenaires, ministre responsable).

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M^{me} Michèle Perron, présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE), fait rapport aux membres des travaux du comité ayant eu lieu à la séance du 7 septembre 2023.

4.1 MISE À JOUR DES CODES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DU PERSONNEL

Mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord et du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société du Plan Nord (Résolution 367-S79)

ATTENDU QUE l'article 15 paragraphe 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE) prévoit que le conseil d'administration approuve les codes d'éthique applicables aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs;

ATTENDU QUE l'article 22 paragraphe 2 de la LGSE établit que le comité de gouvernance et d'éthique doit élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a adopté le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord le 5 novembre 2015 (résolution 32-S10) et a adopté le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société du Plan Nord le 27 octobre 2016 (résolution 86-S22);

ATTENDU QUE le 10 décembre 2020, le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a révisé ces codes (résolutions 282-S61 et 283-S61);

ATTENDU QUE ces codes doivent être mis à jour afin, notamment, d'intégrer les modifications apportées à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État le 3 juin 2022;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord déposée à la présente séance;

D'APPROUVER la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société du Plan Nord déposée à la présente séance.

M^{me} Perron poursuit son rapport de la séance du CGE en mentionnant que les membres ont discuté du fonctionnement du conseil d'administration à la suite des résultats du sondage complété par les membres au printemps 2023.

Délibérations :



5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines (CRH), M^{me} Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 7 septembre 2023.

5.1 RÉVISION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES VICE-PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTES DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD ET DE LA DIRECTIVE PORTANT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Perron explique pourquoi le règlement et la directive sur les conditions de travail des vice-président(e)s et des cadres sont révisés [REDACTED]

Délibérations :



Actualisation du Règlement portant sur les conditions de travail des vice-présidents et vice-présidentes et des conditions de travail du personnel d'encadrement et des conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines de la Société du Plan Nord

(Résolution 368-S79)

ATTENDU QUE l'article 47 alinéa 2 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que, sous réserve d'une convention collective, la Société détermine les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de son personnel conformément aux conditions définies par le gouvernement;

ATTENDU QUE le neuvième paragraphe de l'article 31 du *Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* prévoit que le comité des ressources humaines élabore les normes et les barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des employés de la Société du Plan Nord;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 37 de la *Loi sur l'administration publique* (LAP) [REDACTED] une autorisation préalable du Conseil du trésor est requise pour toute modification aux conditions de travail du personnel non syndiqué ayant une incidence financière, incluant l'octroi de paramètres d'augmentation des échelles salariales;

[REDACTED]

ATTENDU QU'afin de s'arrimer aux lignes directrices, la Société a procédé à l'actualisation du Règlement portant sur les conditions de travail des vice-présidents et vice-présidentes, approuvé le 1^{er} juillet 2015 (résolution 20-S05) puis modifié le 24 mars 2022 (résolution 322-S70) par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'afin de s'arrimer aux conditions de travail du personnel d'encadrement dans la fonction publique, la Société a procédé à l'actualisation des conditions de travail du personnel d'encadrement et des conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines préalablement approuvées le 24 mars 2022 (résolution 322-S70) par le conseil d'administration;

[REDACTED]

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU [REDACTED] :

D'ADOPTER la révision du Règlement portant sur les conditions de travail des vice-présidents et vice-présidentes de la Société du Plan Nord tel que présentée à la présente séance;

D'ADOPTER la révision du document Conditions de travail du personnel d'encadrement et des conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines telle que présentée à la présente séance;

[REDACTED]

5.2 MITIGATION EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT D'AGIR (CA-PDG)

M^{me} Perron termine son rapport en demandant aux membres s'il y a des questions concernant le dossier présenté quant à la délégation en cas d'incapacité d'agir des instances décisionnelles. [REDACTED]

[REDACTED]

Délégation en cas d'incapacité d'agir des instances décisionnelles

(Résolution 369-S79)

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration doit établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société (paragraphe 8 de l'article 15);

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord stipule que le conseil d'administration tient au moins l'une de ses séances sur le territoire du Plan Nord (art. 8) et que la haute direction et les membres du conseil voyagent et logent ensemble à cette occasion;

ATTENDU qu'un risque de discontinuité existe en raison de l'incapacité pour le conseil d'administration à atteindre le quorum pour la prise de décision et l'incapacité du président-directeur général et de la présidente à assumer leur rôle en cas d'incident majeur lors notamment de la tenue de ces rencontres;

ATTENDU QU'il est requis de prévoir des substituts afin d'assurer la continuité des activités;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, [REDACTED] :

DE NOMMER le vice-président aux infrastructures et investissements stratégiques si l'année est impaire ou le vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique si l'année est paire pour exercer les fonctions de président-directeur général et assurer la continuité à court terme des opérations en cas d'incapacité d'agir du président-directeur général et du conseil d'administration;

D'INVERSER cette répartition en cas d'incapacité d'agir de l'un ou l'autre des vice-présidents;

DE NOMMER le conseiller à la gouvernance pour exercer les fonctions de secrétaire du conseil d'administration en cas d'incapacité d'agir du secrétaire et du secrétaire adjoint;

DE NOMMER la personne responsable de la gestion des risques en cas d'incapacité d'agir de ce dernier.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce point a été traité avant le point 4.

Considérant que quelques minutes se sont dégagées dans la séance, il est convenu de ramener le point 7.1 à l'ordre du jour. Le président-directeur général se chargera d'informer les membres en l'absence d'une personne de la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique.

7. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

7.1 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le président-directeur général mentionne que le projet de plan d'action de développement durable (PADD) est présenté aux membres pour leur information et qu'il sera soumis pour décision lors de la prochaine séance ordinaire.

[REDACTED]

7.2 CONSERVATION DU TERRITOIRE

Sans objet.

8. DIVERS

La présidente propose une motion de félicitations à l'équipe de la Société du Plan Nord qui a travaillé sur la préparation de la rencontre du conseil d'administration en territoire nordique. Les membres, reconnaissants du travail effectué, sont en accord avec cette initiative.

**Motion de félicitations aux employé(e)s impliqué(e)s dans l'organisation de la
rencontre du conseil d'administration en territoire nordique de septembre 2023**

(Résolution 370-S79)

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit qu'une séance du conseil d'administration se tient annuellement en territoire nordique;

ATTENDU QU'un comité de travail composé d'employé(e)s de tous les secteurs de la Société a travaillé au cours des derniers mois pour la préparation du séjour du conseil d'administration tenue dans la MRC de Caniapiscau du 14 au 16 septembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration souhaitent reconnaître l'ampleur et la qualité du travail réalisé dans ce dossier;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une motion de félicitations pour l'excellence du travail accompli aux employé(e)s de la Société du Plan Nord impliqué(e)s dans l'organisation de la rencontre du conseil d'administration en territoire nordique.

Le président-directeur général informe les membres qu'un sondage sur l'appréciation de la rencontre leur sera transmis. Il est convenu qu'il se charge de remercier les différentes personnes qui ont reçu le conseil d'administration au cours du séjour.

12. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos, en présence du président-directeur général, débute à 12 h 32 et se termine à 12 h 44.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 26 octobre 2023.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h 45.



Présidente du conseil



Secrétaire

PROCÈS-VERBAL DE LA 80^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD
tenue par vidéoconférence le 3 octobre 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Patrick Beauchesne, président-directeur
général
M^{me} Josée Bélanger
M. Gilles Couture
M. Jean Dupuis
M^{me} Cynthia Gill (quitte à 16h12)

M^{me} Patricia Huet
M^{me} Johanne Jean
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron
M. Robert Prévost
M^{me} Melissa Saganash

ABSENTS :

M. Réal Laporte et M. Sylvain Ross

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe
M. Emile Côté, conseiller en gouvernance

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

De la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique :

- M. Ian Morissette, vice-président;
- M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable;
- M^{me} Ophélie Tremblay Grenier, conseillère en développement durable, Pôle d'expertise en développement durable;
- M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable, Pôle d'expertise en développement durable;
- M. Samuel Pépin Guilbert, conseiller en développement durable, Pôle d'expertise en développement durable.

La séance extraordinaire se tient par vidéoconférence.

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée et débute à 14 h 31. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation à cette séance.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

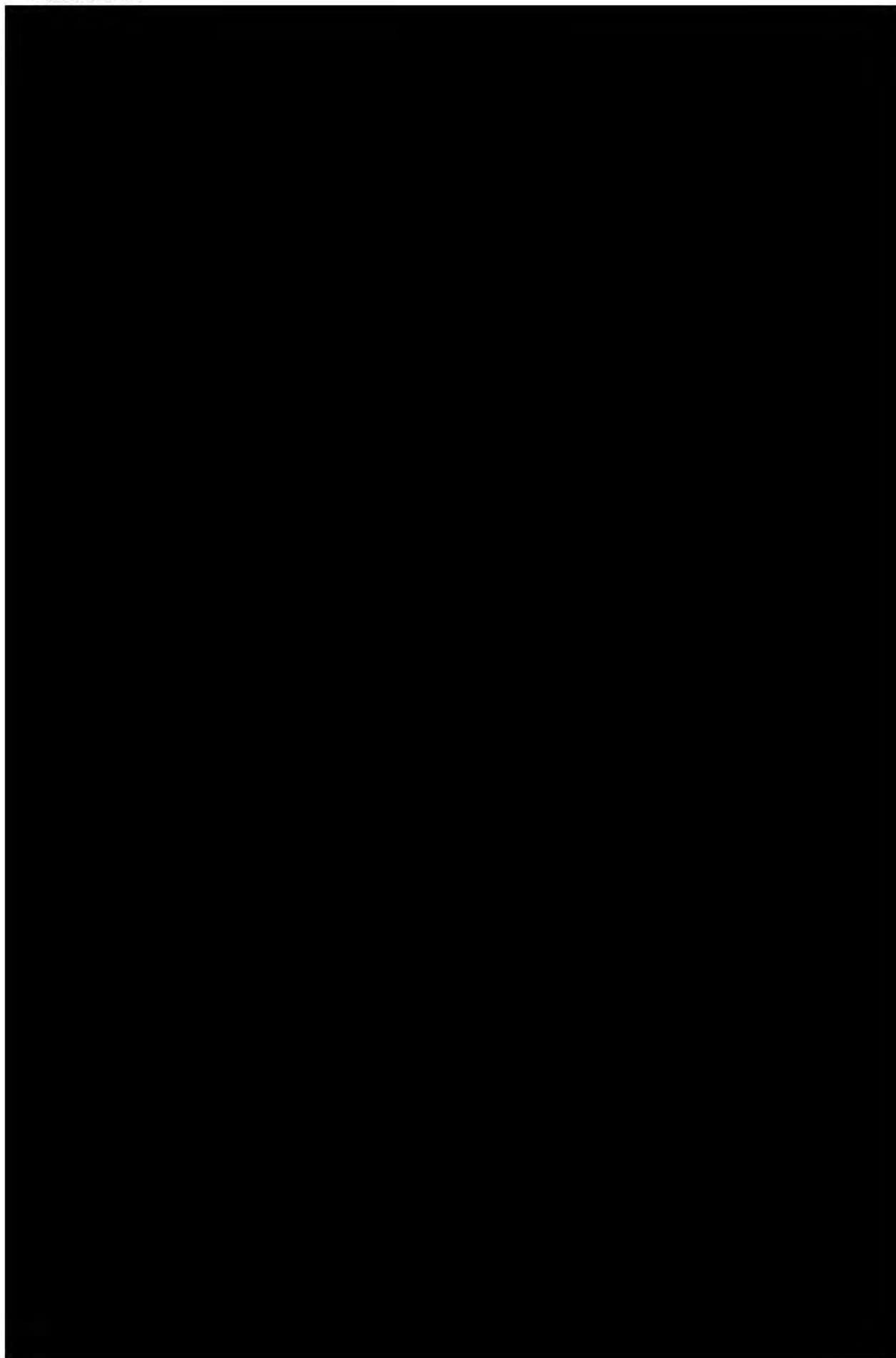
La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

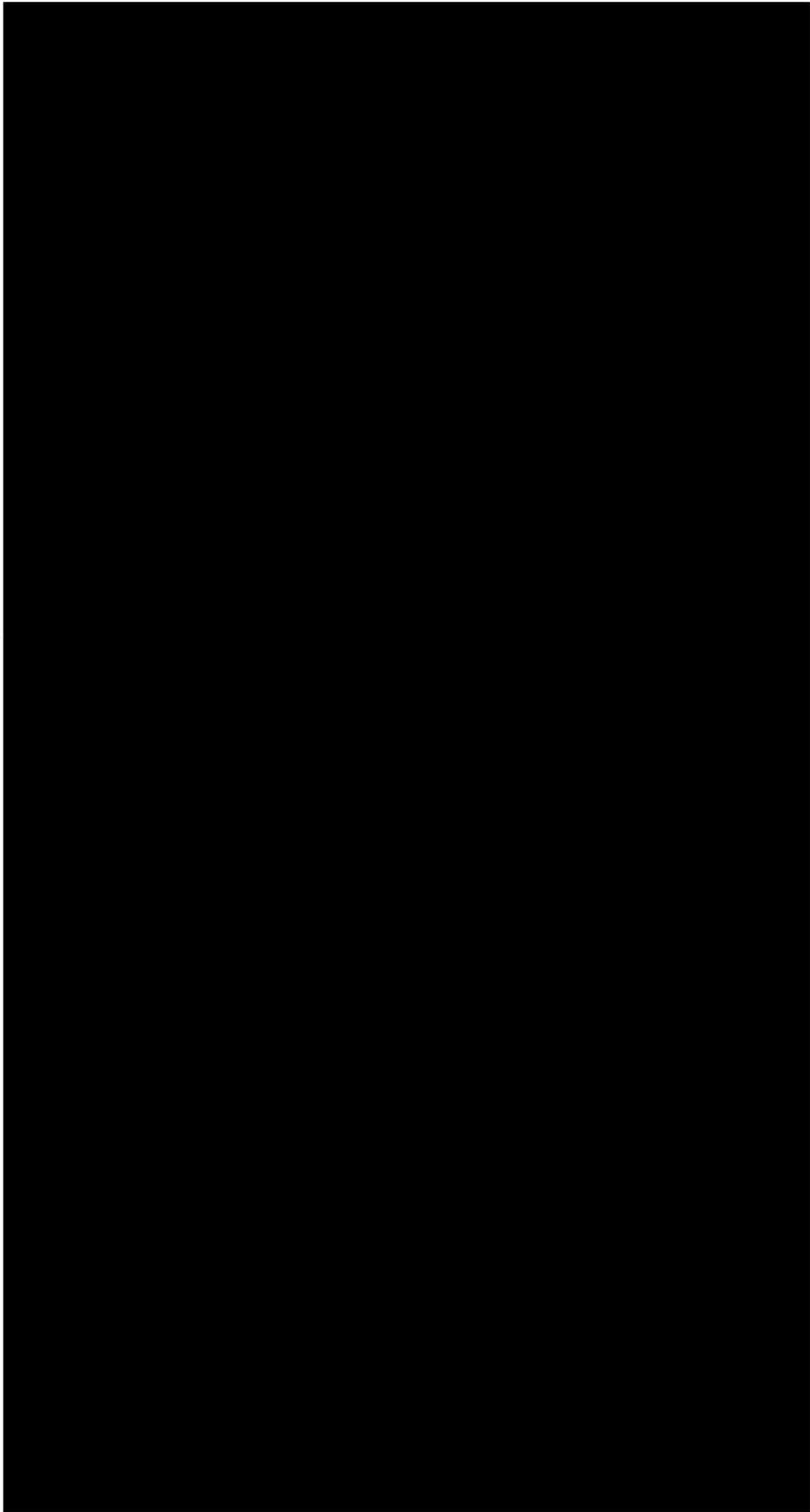
Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.

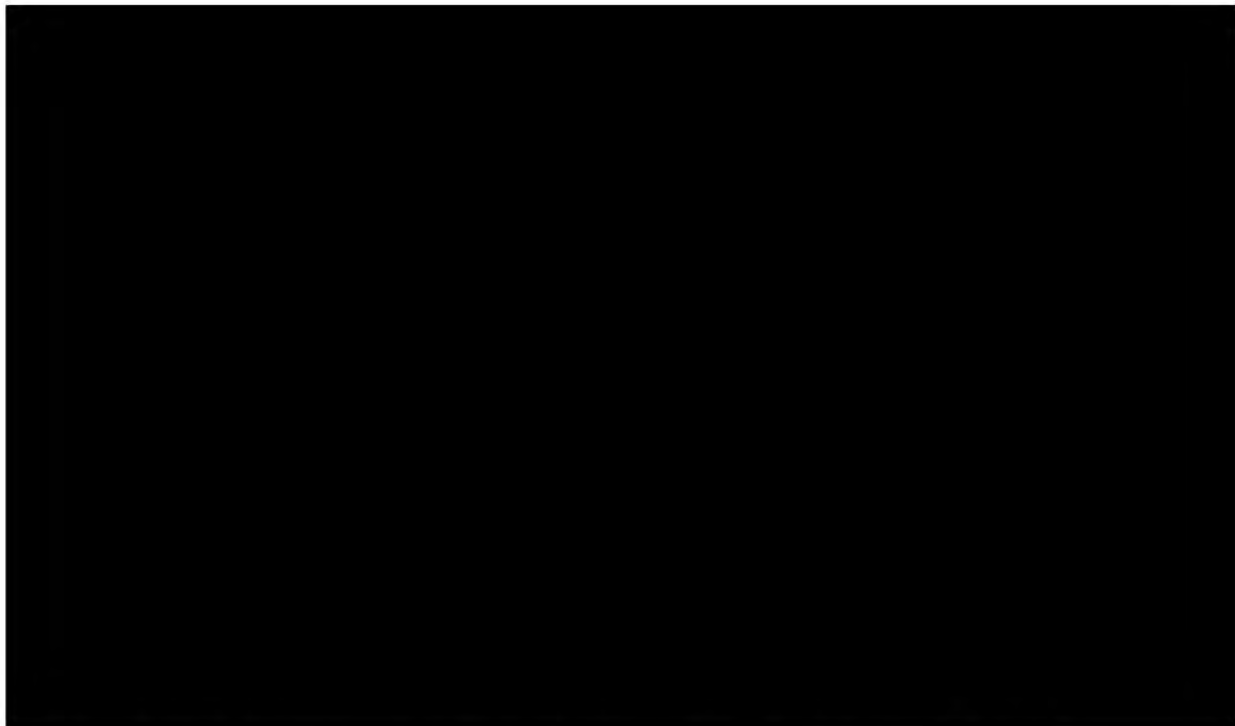
3. PLAN D'ACTION NORDIQUE 2023-2028

M^{me} Blais cède la parole au PDG qui démarre la présentation du nouveau Plan d'action nordique 2023-2028 (PAN 23-28). Il rappelle l'importance du PAN dans les actions de la Société du Plan Nord ainsi que la participation des différents secteurs de celui-ci. Il souligne le grand travail qui a été fait par les équipes ainsi que les défis, notamment les contraintes budgétaires, justifiant au passage la présence des membres de l'équipe du Pôle d'expertise en développement durable et du directeur de l'administration. Il cède ensuite la parole à Ian Morissette qui présente le projet de PAN 23-28 et répond aux questions des membres.

Délibérations :







La présidente félicite l'équipe pour le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du PAN 20-23.

4. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 26 octobre 2023. En après-midi, M. Jean Dupuis et M. Robert Prévost feront des présentations sur la Nation inuite et sur la Nation naskapie.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 16 h19.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 81^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue en présentiel à Québec le 26 octobre 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M ^{me} Patricia Huet
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Johanne Jean
M ^{me} Josée Bélanger	M ^{me} Hélène Lauzon
M. Gilles Couture	M ^{me} Michèle Perron
M. Jean Dupuis	M. Robert Prévost
M ^{me} Cynthia Gill (par vidéoconférence)	M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)

ABSENT(E)S :

M. Réal Laporte
M^{me} Melissa Saganash

Également présents :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

INVITÉS :

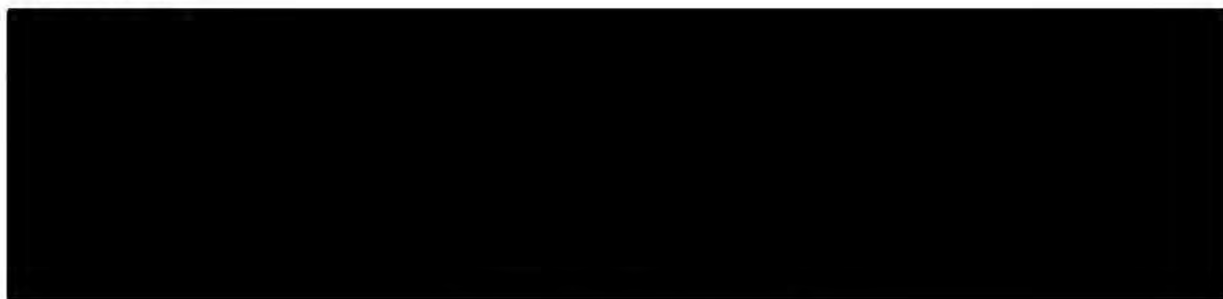
- M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance;
- M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique;
- M. Martin Vachon, coordonnateur au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique;
- M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique;
- M. François Amanville, Sogémap;
- M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique.

M. Gilles Couture quitte la séance pour le point 7.3 portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

7.3 SOCIÉTÉ FERROVIAIRE ET PORTUAIRE DE POINTE-NOIRE

M. Sébastien Desrochers expose les derniers développements dans le dossier de la SFPPN

Délibérations :



M. Gilles Couture rejoint la séance.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 81^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue en présentiel à Québec le 26 octobre 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S :

M ^{me} Élizabeth Blais, présidente	M ^{me} Patricia Huet
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Johanne Jean
M ^{me} Josée Bélanger	M ^{me} Hélène Lauzon
M. Gilles Couture	M ^{me} Michèle Perron
M. Jean Dupuis	M. Robert Prévost
M ^{me} Cynthia Gill (par vidéoconférence)	M. Sylvain Ross (par vidéoconférence)

ABSENT(E)S :

M. Réal Laporte
M^{me} Melissa Saganash

Également présents :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

INVITÉS :

- M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance;
- M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique;
- M. Martin Vachon, coordonnateur au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique;
- M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique;
- M. François Armanville, Sogémap;
- M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique.

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h. M^{me} Élizabeth Blais remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

M. Gilles Couture n'a pas accès à la documentation liée au point 7.3 sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) et quittera la séance pour ce point à l'ordre du jour.

La présidente demande aux membres s'il y a d'autres intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun autre élément n'est déclaré.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est soulevée.

M^{me} Hélène Lauzon se joint à la séance par vidéoconférence au cours du point 4.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille, le 25 octobre 2023. Il est question du bilan positif de la rencontre du conseil d'administration en territoire nordique tenue du 14 au 16 septembre 2023 et de la destination pressentie pour septembre 2024.

Délibérations :

On discute également d'une reprise de la présentation sur la SFPPN réalisée par son président-directeur général, M. Louis Gravel, le 5 septembre 2023 en marge de la rencontre du conseil d'administration en territoire nordique. Les membres sont en accord avec la proposition d'inviter M. Gravel à reprendre sa présentation dans un format plus long afin d'avoir l'opportunité d'approfondir le sujet et de poser des questions. Il est entendu que des démarches soient faites afin que la formation se tienne après une séance du conseil d'administration.

M^{me} Perron informe les membres qu'une entente avec l'hôtel Hilton a été établie pour réserver un bloc de chambres pour les séances du conseil d'administration. Elle demande la vigilance des membres considérant qu'il ne sera plus possible d'annuler une réservation à partir d'un mois avant les nuitées réservées.

M^{me} Perron cède ensuite la parole à M^{me} Audray Cloutier, coordonnatrice de la gouvernance, pour faire un suivi sur le dossier de la revue de mandat. M^{me} Cloutier rappelle aux membres les grands objectifs de la revue de mandat, qui doit être réalisée tous les 10 ans en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille, le 25 octobre 2023.

M^{me} Perron propose qu'une motion de remerciements soit adoptée pour une employée de la Société qui quittera sous peu pour la retraite. Le point est ajouté en varia.

5.1 PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PDG

Concernant le processus d'évaluation du président-directeur général (PDG), M^{me} Perron explique que le processus proposé vise à formaliser les façons de faire au comité des ressources humaines ainsi qu'au conseil d'administration. Dorénavant, un point de décision « Évaluation annuelle du PDG » apparaîtra à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration de juin.

Processus d'évaluation du président-directeur général

(Résolution 371-S81)

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État G-1.02* (LGSÉ) prévoit, à l'article 15 paragraphe 6 que le conseil d'administration approuve les critères d'évaluation applicables au président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 27, paragraphe 3 de cette même Loi précise que le comité des ressources humaines a notamment pour fonctions d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser et de formaliser le processus d'évaluation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU [REDACTED] :

D'ADOPTER le processus d'évaluation du président-directeur général tel que présenté à la présente séance.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Entrevues réalisées en marge du passage du CA à Fermont;
- Rencontre tenue avec la nouvelle sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), madame Anne Racine, le 26 septembre 2023;
- Animation d'un panel à la Conférence de l'État du fer au Québec le 5 octobre 2023;
- Participation à titre de panéliste à la Conférence partenariats et projets autochtones organisée par McCarthy Tétrault le 25 octobre 2023;
- Passage à Kuujuaq fin septembre (inauguration Isuarsivik et plusieurs rencontres);
- Réunion du comité de leadership du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord tenue le 13 octobre 2023;
- Participation, avec une délégation du Québec, au Forum de l'Arctic Circle tenu du 18 au 23 octobre à Reykjavik, Islande;

- Suivi sur les dernières étapes entourant le prochain plan d'action nordique pour la période 2023-2028 (PAN 23-28) — rencontre de l'Assemblée des partenaires, séance extraordinaire du conseil d'administration, présentation au ministère du Conseil exécutif, etc.
- [REDACTED]
- Présentation concernant la Loi 25 (protection des renseignements personnels) aux membres du comité de direction.

7. VICE-PRÉSIDENCE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

7.1 APPROCHE CONCERNANT LES AIDES FINANCIÈRES REMBOURSABLES

M. Sébastien Desrochers, vice-président, présente aux membres les grandes lignes de l'approche envisagée concernant les aides financières remboursables. Il mentionne que cette présentation vise à informer les membres en prévision d'un point de décision sur une politique-cadre qui sera déposée lors d'une séance à venir.

[REDACTED]

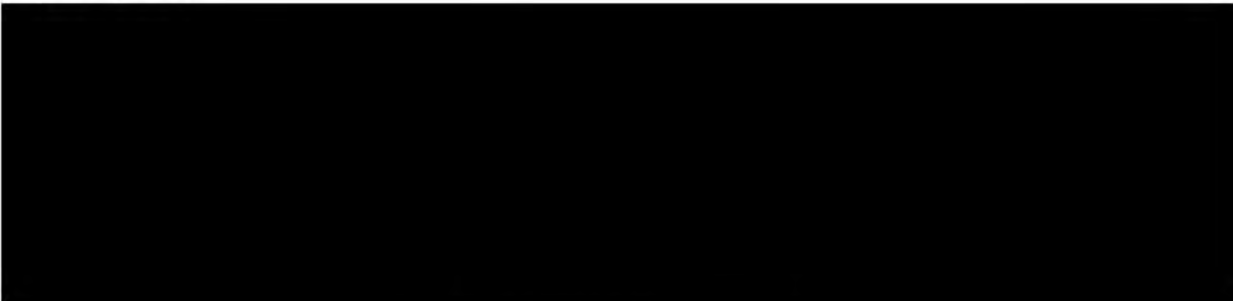
Délibérations :

[REDACTED]

7.2 CENTRE DE TRANSBORDEMENT DE MATAGAMI

M. Sébastien Desrochers renseigne les membres du conseil d'administration sur le dossier du centre de transbordement de Matagami en prévision du dépôt éventuel d'un dossier pour décision lors d'une prochaine séance.

Délibérations :



M. Gilles Couture quitte la séance pour le point 7.3 portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Gilles Couture rejoint la séance.

8. VICE-PRÉSIDENCE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

8.1 SUIVI MI-ANNÉE DU PLAN D'EXPLOITATION 2023-2024

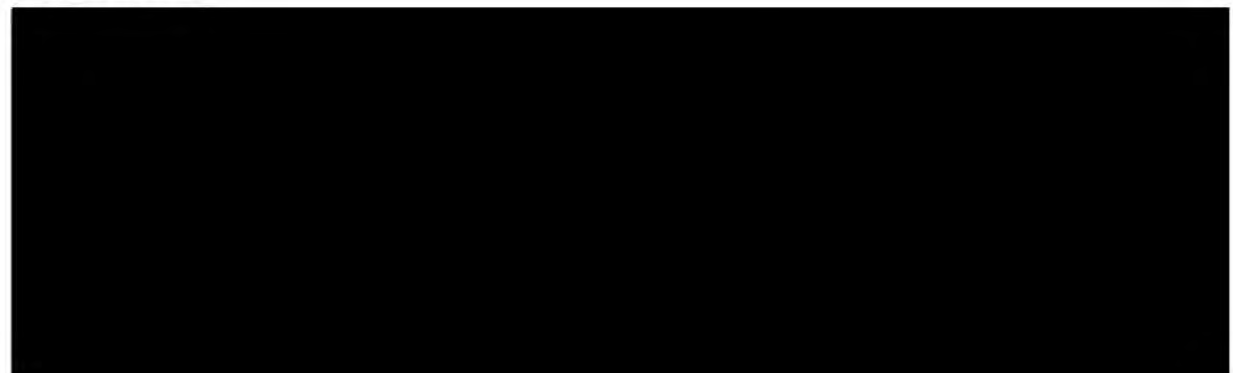
M^{me} Brigitte Boulianne rappelle que le Plan d'exploitation 2023-2024 est le premier plan d'exploitation lié au Plan stratégique 2023-2028. Elle mentionne les résultats anticipés à mi-année de ce plan d'exploitation et informe les membres que l'élaboration du plan pour l'année 2024-2025 débute. On répond ensuite aux questions des membres. À cet effet, M. Desrochers donne des informations supplémentaires sur les activités de géomatique développées à la Société.

M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation, se joint à la rencontre en vidéoconférence.

8.2 PRÉSENTATION D'UN TABLEAU DE BORD DE GESTION

La présidente souhaite la bienvenue à M^{me} Hudon pour qui il s'agit d'une première présence au conseil d'administration depuis son arrivée à la Société en juin 2023. M^{me} Hudon est invitée à se présenter. Elle partage ensuite une présentation sur le nouveau tableau de bord de gestion en développement. Il est question de la méthodologie employée pour développer le tableau de bord, de ses indicateurs et des prochaines étapes.

Délibérations :



M^{me} Marie-Christine Hudon quitte la séance.

M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique joint la séance par vidéoconférence.

M. Martin Vachon, coordonnateur au Pôle d'expertise en développement durable de la même vice-présidence, joint la séance.

9. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

9.1 DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE PAN 2023-2028

M. Ian Morissette fait une mise en contexte sur le Plan d'action nordique 2023-2028 (PAN 23-28) et explique aux membres la portée de la délégation pour signature demandée.

Délibérations :

Délégation pour la signature des ententes administratives de gestion et des conventions d'aides financières découlant du Plan d'action nordique 2023-2028 (Résolution 372-S81)

ATTENDU QUE les dépenses de subventions attribuables aux ministères et organismes ainsi que celles attribuables aux actions portées par la Société du Plan Nord, en lien avec le Plan d'action nordique 2023-2028 (PAN 23-28), sont provisionnées au budget 2023-2024 de la Société ainsi que dans les prévisions budgétaires pluriannuelles approuvées par le conseil d'administration en décembre 2022 (résolution 351-S75);

ATTENDU QUE le PAN 23-28 et son cadre financier doivent être approuvés par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Société devra signer dès l'automne 2023 les ententes administratives de gestion avec des ministères et organismes du gouvernement du Québec (M/O) pour la mise en œuvre du PAN 23-28;

ATTENDU QUE la Société devra signer plusieurs conventions d'aide financière afin de mettre en œuvre les actions dont elle est responsable dans le PAN 23-28;

ATTENDU QUE la Société veut veiller à l'avancement de la mise en œuvre des actions ainsi qu'à la bonne gestion des sommes prévues dans le cadre du PAN 23-28;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 du Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord, le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions hors programme, incluant les déboursés et versements reliés à ces documents, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, et que les montants dans le cadre du PAN seront généralement plus élevés;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

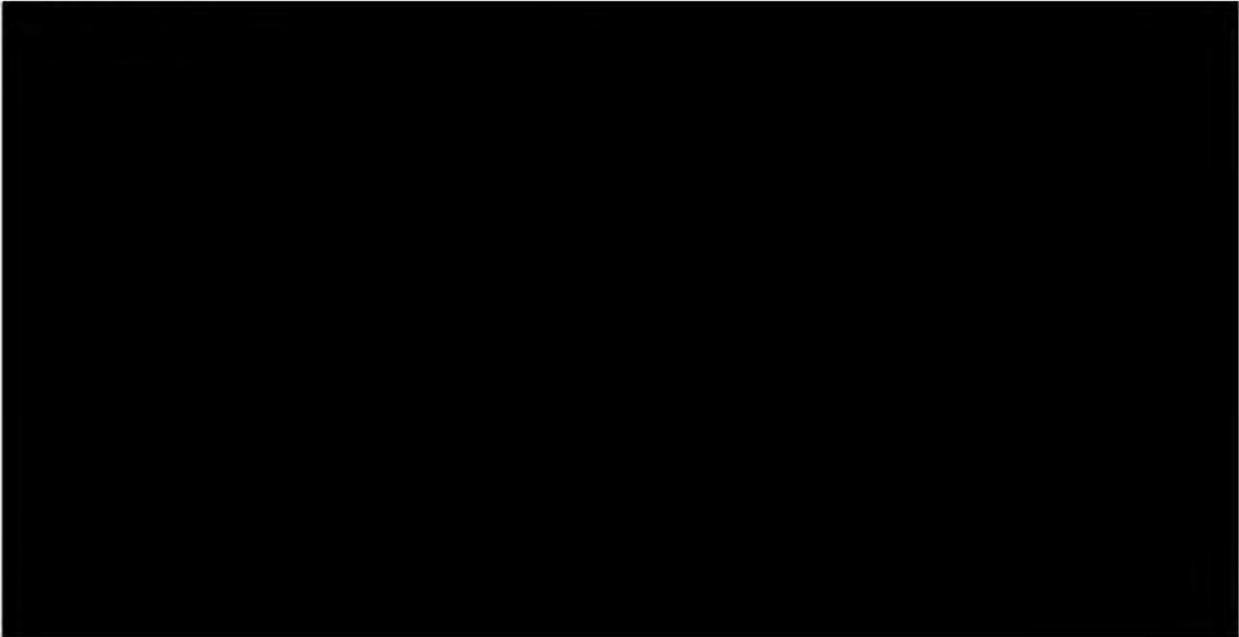
D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer pour et au nom de cette dernière, sous réserve de l'approbation du PAN 23-28 par le Conseil des ministres, les ententes administratives de gestion avec les M/O découlant de ce plan d'action, les conventions d'aides financières relatives aux actions dont la Société est responsable contenues dans ce même plan, ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à ces ententes et conventions.

M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, et M. François Armanville de la firme Sogémap, se joignent à la séance par vidéoconférence.

9.2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PAN 20-23 DE SOGÉMAP

M. Ian Morissette fait une mise en contexte sur l'évaluation du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23), mandat imparti à la firme Sogémap. Il cède ensuite la parole à M. François Armanville, représentant de la firme, qui partage une présentation et entretient les membres du conseil d'administration sur la nature du mandat d'évaluation, la méthodologie employée, les principaux constats ainsi que les recommandations.

Délibérations :



M. Desbiens et M. Armanville quittent la séance.
M. Sylvain Ross s'absente de la séance pour un moment.
Mesdames Johanne Jean et Josée Bélanger s'absentent de la séance au cours du point 9.3.

9.3 PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028 (PADD)

M. Martin Vachon rappelle aux membres que la Société est tenue d'élaborer un document public qui présente ses actions qui contribuent à l'atteinte d'objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028. Il rappelle également qu'il a été convenu avec le conseil d'administration de procéder par approche intégrée; que ce plan d'action de développement durable (PADD) intègre les actions en développement durable des autres planifications de la Société.

Délibérations :

Les membres conviennent de prendre la décision suivante :

Plan d'action de développement durable 2023-2028
(Résolution 373-S81)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur le développement durable*;

ATTENDU QUE selon cette Loi, la Société doit rendre publiques ses actions de développement durable pour contribuer à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable en vigueur;

ATTENDU QU'une nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 a été adoptée par le gouvernement par le décret 634-2023;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret, les ministères et organismes doivent respecter les conditions et les modalités gouvernementales sur le contenu et la publication de leurs engagements sous la forme d'un Plan d'action de développement durable (PADD);

ATTENDU QUE la Société intègre le développement durable dans ses planifications;

ATTENDU QUE le PADD proposé intègre des actions de développement durable contenu dans ces planifications;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le président-directeur général à approuver le PADD 23-28 dans une version substantiellement conforme à celle soumise à la présente séance;

D'AUTORISER le président-directeur général à transmettre le PADD 23-28 au MELCCFP dès l'adoption du PAN 23-28 au conseil des ministres sous réserve que le PADD 23-28 reste confidentiel jusqu'à l'annonce officielle du PAN 23-28.

M. Martin Vachon quitte la séance.

M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance par vidéoconférence.

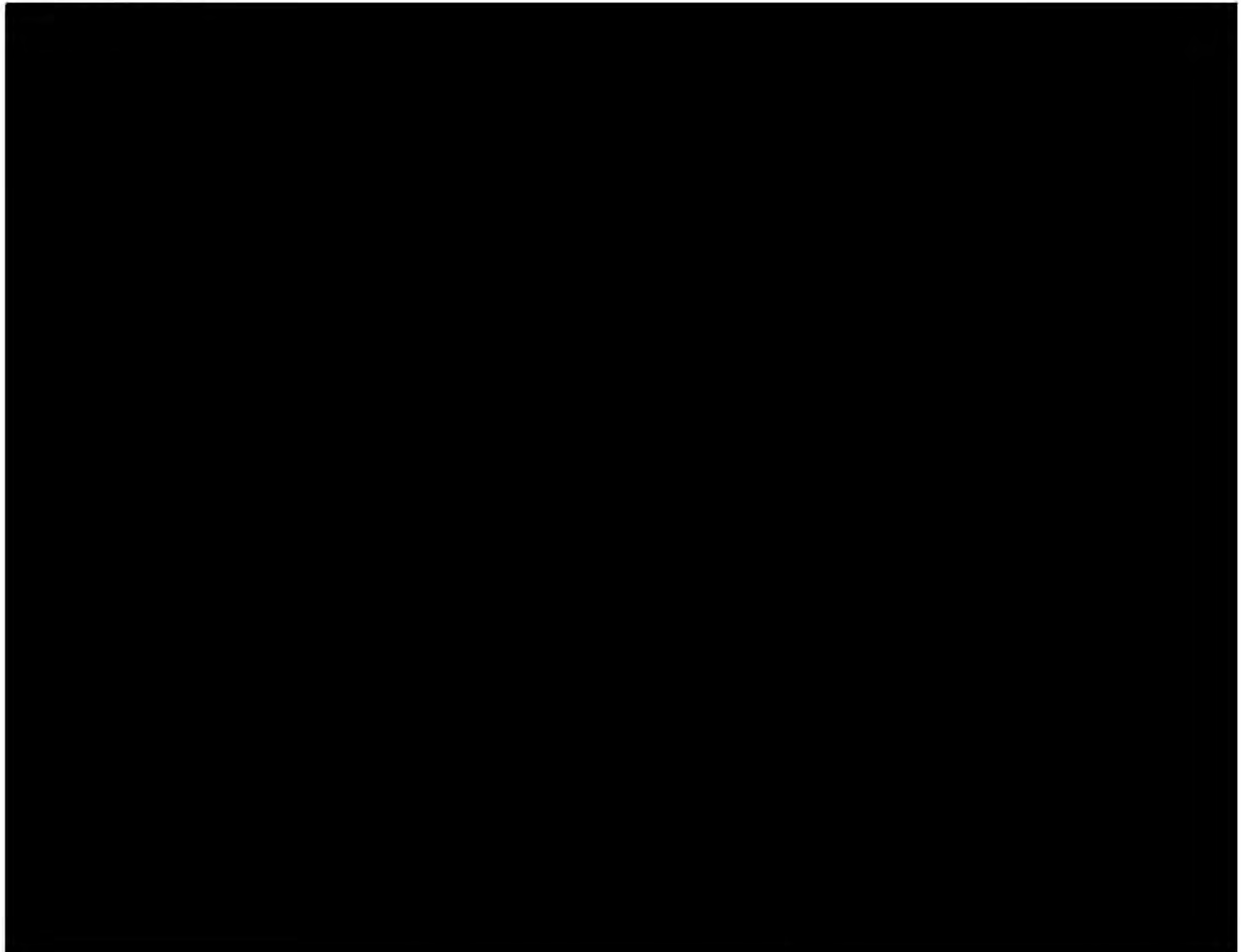
M^{me} Jean et M^{me} Bélanger rejoignent la séance.

M. Ross rejoint la séance par vidéoconférence au cours du point 9.4.

9.4 PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROGRAMMES ET OUTILS FINANCIERS 2023-2028 SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES ET DES RELATIONS TERRITORIALES

M^{me} Hébert présente les principales modifications envisagées aux cadres normatifs des programmes d'aide financière ainsi qu'à l'enveloppe d'opportunité. Elle précise que ce dossier est présenté pour information au conseil d'administration et qu'un dossier pour décision incluant les détails des changements sera déposé au conseil d'administration pour la séance de décembre 2023.

Délibérations :



M. Ian Morissette et M^{me} Julie Simone Hébert quittent la séance.

9.5 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Sans objet.

10. DIVERS

Le conseil d'administration convient de prendre à l'unanimité une motion de remerciements pour madame Johanne Voisine, adjointe du président-directeur général, qui quitte pour la retraite :

Motion de remerciements pour Johanne Voisine
(Résolution 374-S81)

ATTENDU QUE madame Johanne Voisine est à l'emploi de la Société du Plan Nord depuis la création de la société d'État en 2015;

ATTENDU QUE madame Voisine a soutenu le président-directeur général en poste au cours de toutes ces années avec rigueur et dévouement;

ATTENDU QUE madame Voisine a été un pilier pour ses collègues;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont apprécié la complicité et la grande disponibilité de madame Voisine;

ATTENDU QUE madame Voisine quittera sous peu pour la retraite et que le conseil d'administration souhaite reconnaître l'excellence de son travail et sa grande loyauté envers l'organisation;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une motion de remerciements à madame Johanne Voisine pour ses années de service à la Société du Plan Nord au profit du développement durable du Nord québécois et de lui souhaiter une heureuse retraite.

11. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 12 h 24 et se termine à 12 h 40. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 12 h 40. Le huis clos se termine à 12 h 44.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 14 DÉCEMBRE 2023

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 14 décembre 2023.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h 45.



Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 82^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 14 décembre 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M. Réal Laporte
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Hélène Lauzon
M ^{me} Josée Bélanger (par vidéoconférence)	M ^{me} Michèle Perron
M. Gilles Couture	M. Robert Prévost
M ^{me} Cynthia Gill	M. Sylvain Ross
M ^{me} Patricia Huet	M ^{me} Melissa Saganash
M ^{me} Johanne Jean	

ABSENT :

M. Jean Dupuis

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe (par vidéoconférence)
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

INVITÉS :

De la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance :

- M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration
- M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation

De la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

- M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales
- M^{me} Julie Tremblay, coordonnatrice des programmes, Direction des programmes et des relations territoriales
- M. Martin Gagnon, directeur, Bureau de commercialisation
- M. Martin Loisel, coordonnateur à la maximisation des retombées économiques, Bureau de commercialisation
- M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable
- M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable

Représentants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

M. Gilles Couture quitte la séance pour le point 7.1 portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

7. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

7.1 SOCIÉTÉ FERROVIAIRE ET PORTUAIRE DE POINTE-NOIRE

M. Sébastien Desrochers expose les derniers développements dans le dossier de la SFPPN.

Délibérations :



Pour clore ce point à l'ordre du jour, la présidente rappelle que M. Louis Gravel, président-directeur général de la SFPPN, fera une présentation dans le cadre de la formation continue des membres du conseil d'administration en marge de la séance du 15 février 2024.

M. Gilles Couture rejoint la séance.



Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 82^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 14 décembre 2023, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M. Réal Laporte
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Hélène Lauzon
M ^{me} Josée Bélanger (par vidéoconférence)	M ^{me} Michèle Perron
M. Gilles Couture	M. Robert Prévost
M ^{me} Cynthia Gill	M. Sylvain Ross
M ^{me} Patricia Huet	M ^{me} Melissa Saganash
M ^{me} Johanne Jean	

ABSENT :

M. Jean Dupuis

Également présent(e)s :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe (par vidéoconférence)
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

INVITÉS :

De la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance :

- M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration
- M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation

De la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

- M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales
- M^{me} Julie Tremblay, coordonnatrice des programmes, Direction des programmes et des relations territoriales
- M. Martin Gagnon, directeur, Bureau de commercialisation
- M. Martin Loiselle, coordonnateur à la maximisation des retombées économiques, Bureau de commercialisation
- M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable
- M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable

Représentants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 02. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
--

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

M. Gilles Couture n'a pas accès à la documentation liée au point 7.1 sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) et quittera la séance pour ce point à l'ordre du jour.

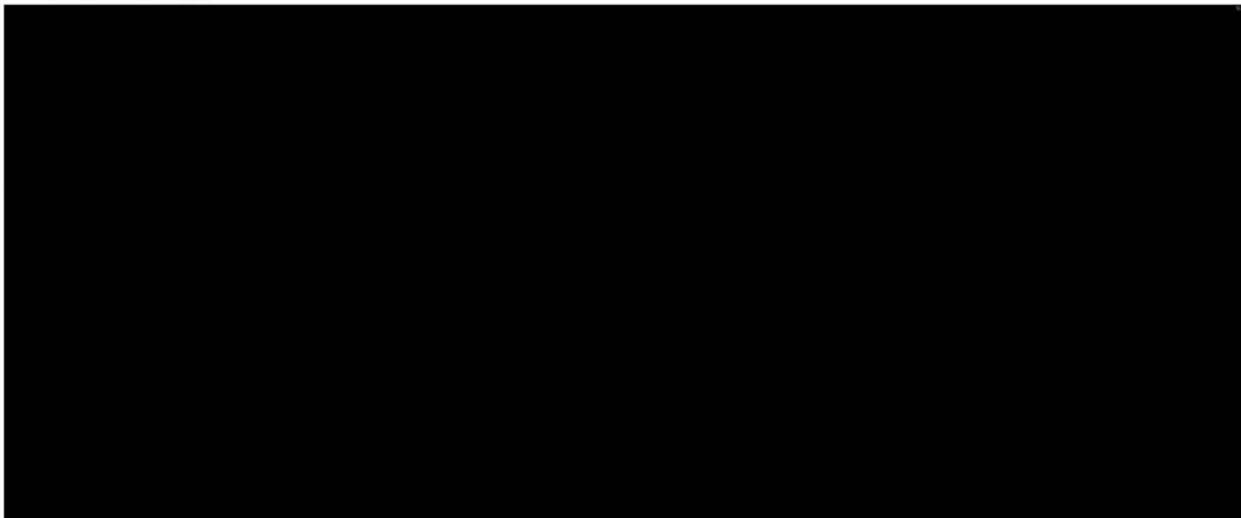
M. Jean Dupuis n'a pas accès à une partie de la documentation liée au point 6.3 sur les nominations à l'Assemblée des partenaires, soit celle concernant la nomination d'une personne de la Société Makivvik.

La présidente demande aux membres s'il y a d'autres intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun autre élément n'est déclaré.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires.

Délibérations :



M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance, se joint à la séance par vidéoconférence.

4. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

La présidente du comité d'audit, M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille, le 13 décembre 2023.

4.1 APPROBATION DU BUDGET 2024-2025 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PLURIANNUELLES 2025-2026 À 2028-2029

M^{me} Jean demande à M. Cassista de faire une brève présentation du budget 2024-2025 et des prévisions budgétaires aux membres.

Délibérations :



**Budget 2024-2025 et prévisions budgétaires pluriannuelles
2025-2026 à 2028-2029**
(Résolution 375-S82)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est un organisme autre que budgétaire assujéti à la Loi sur l'administration financière en vertu du paragraphe 2 de l'article 2 de cette Loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 1 de l'article 45.3 de cette Loi, « le conseil d'administration doit, en fonction des orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, des directives du ministre qui est responsable de cet organisme, adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d'années visées par les orientations »;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 2 de ce même article, la Société du Plan Nord doit transmettre son budget et ses prévisions budgétaires à sa ministre responsable selon les directives de cette dernière;

ATTENDU QUE l'article 45.4 de cette Loi prévoit que « chaque ministre s'assure que les budgets annuels et les prévisions budgétaires pluriannuelles des organismes autres que budgétaires dont il est responsable sont compatibles avec les orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, ses directives »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 45.6 de cette Loi, après le dépôt du budget des dépenses par le gouvernement, la Société pourrait être informée de modifications par sa ministre responsable et le conseil d'administration devra, si nécessaire, modifier le budget annuel et le transmettre à la ministre;

ATTENDU QUE les orientations budgétaires pluriannuelles pour les exercices financiers 2024-2025 à 2028-2029 ont été transmises à la Société du Plan Nord et que le budget 2024-2025 et les prévisions budgétaires 2025-2026 à 2028-2029 présentés s'y conforment;

ATTENDU QUE le 6e paragraphe de l'article 32 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que le comité d'audit doit examiner et recommander au conseil d'administration le budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2024-2025 de la Société du Plan Nord, tel que soumis et sujet aux modifications qui pourraient y être apportées par les mesures du budget 2024-2025 du gouvernement du Québec;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2025-2026 à 2028-2029 telles que soumises et sujettes aux modifications qui pourraient y être apportées par les mesures du budget 2024-2025 du gouvernement du Québec;

DE TRANSMETTRE le budget 2024-2025 et les prévisions budgétaires 2025-2026 à 2028-2029 à sa ministre responsable.

M. Étienne Cassista quitte la séance.

M^{me} Jean conclut son rapport en sensibilisant les membres à l'importance d'être vigilants(es) dans l'utilisation des fonds publics.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Plan d'action nordique 2023-2028 (PAN 23-28) : derniers développements;
- Rencontre ministérielle tenue le 10 novembre 2023 [REDACTED]
- Rencontre du secrétaire général associé au Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité (SIHV).
- Participation à différentes annonces dont : habitation à Fermont, déploiement d'un réseau cellulaire par Eeyou Mobilité à Lebel-sur-Quévillon, 25 projets bioalimentaires à Baie-Comeau, Incubateur-Accélérateur nordique à Chibougamau.

M. Beauchesne présente le tableau de bord de performance de la Société. Il conclut en informant les membres qu'une rencontre du personnel de la Société a eu lieu à Québec à la fin du mois de novembre 2023.

Délibérations :

[REDACTED]

M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, et M^{me} Julie Tremblay, coordonnatrice des programmes, Direction des programmes et des relations territoriales, se joignent à la séance par vidéoconférence.

6. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

6.1 CADRES NORMATIFS DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES ET DES RELATIONS TERRITORIALES (DPRT) ET LIGNES DIRECTRICES DE L'ENVELOPPE D'OPPORTUNITÉ

M. Ian Morissette, vice-président, mentionne aux membres que toutes les informations relatives à la documentation déposées concernant les programmes et l'enveloppe d'opportunité ont été données lors de la rencontre d'approfondissement du 6 décembre 2023. Il demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question supplémentaire n'est formulée et les membres s'entendent pour prendre la résolution suivante :

Mise à jour des cadres normatifs des programmes et des lignes directrices de l'enveloppe d'opportunité

(Résolution 376-S82)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur la Société du Plan Nord, la Société peut, dans le cadre de sa mission, coordonner et contribuer, financièrement ou de toute autre manière, à la mise en œuvre des orientations définies par le gouvernement et peut également accompagner et appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique, notamment;

ATTENDU QUE cet accompagnement et cet appui passent par la mise en place de programmes d'aide financière et d'outils financiers visant à répondre aux besoins des acteurs du territoire;

ATTENDU QUE les principes du cadre normatif du Fonds d'initiatives nordiques ont été approuvés par le conseil d'administration en octobre 2019 (résolution 243-S50) et que des modifications au cadre ont été approuvées en mai 2020 (résolution 271-S57);

ATTENDU QUE les principes du cadre normatif du Programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique ont été approuvés par le conseil d'administration en septembre 2019 (résolution 238-S49);

ATTENDU QU'un programme de soutien aux serres communautaires a été approuvé par le conseil d'administration en avril 2017 (résolution 129-S30) et que des modifications ont été apportées en décembre 2017 (résolution 157-S35) puis en juin 2020 (résolution 271-S57);

ATTENDU QUE le conseil d'administration a approuvé les principes des lignes directrices de l'enveloppe d'opportunité et le cadre de gestion des ententes sectorielles de développement régional en territoire nordique en décembre 2020 (résolution 287-S61);

ATTENDU QUE, dans une perspective d'amélioration continue, il y a lieu de réviser les cadres normatifs du programme Fonds d'initiatives nordiques, du programme de Développement de serres communautaires (maintenant appelé Programme de sécurité alimentaire nordique) et du programme de Formation de la main-d'œuvre en milieu nordique, ainsi que les lignes directrices de l'enveloppe d'opportunité;

ATTENDU QU'il n'a pas été nécessaire d'apporter des modifications au cadre de gestion des ententes sectorielles de développement régional en territoire nordique;

ATTENDU QUE les montants associés aux outils financiers sont prévus au cadre financier du Plan d'action nordique 2023-2028 ainsi qu'au budget 2024-2025 de la Société et à ses prévisions budgétaires pluriannuelles (résolution 375-S82);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord, le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions découlant de programmes approuvés par le conseil d'administration incluant les déboursés et versements reliés à ces documents;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER la mise à jour des cadres normatifs du Fonds d'initiatives nordiques, du Programme de sécurité alimentaire nordique et du Programme de formation de la main d'œuvre en milieu nordique, dans des versions substantiellement conformes à celles déposées lors de la présente séance;

D'APPROUVER la mise à jour des lignes directrices de l'enveloppe d'opportunité, dans une version substantiellement conforme à celles déposées lors de la présente séance;

DE RECONDUIRE le cadre de gestion des ententes sectorielles de développement régional en territoire nordique tel que déposé et adopté à la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2020;

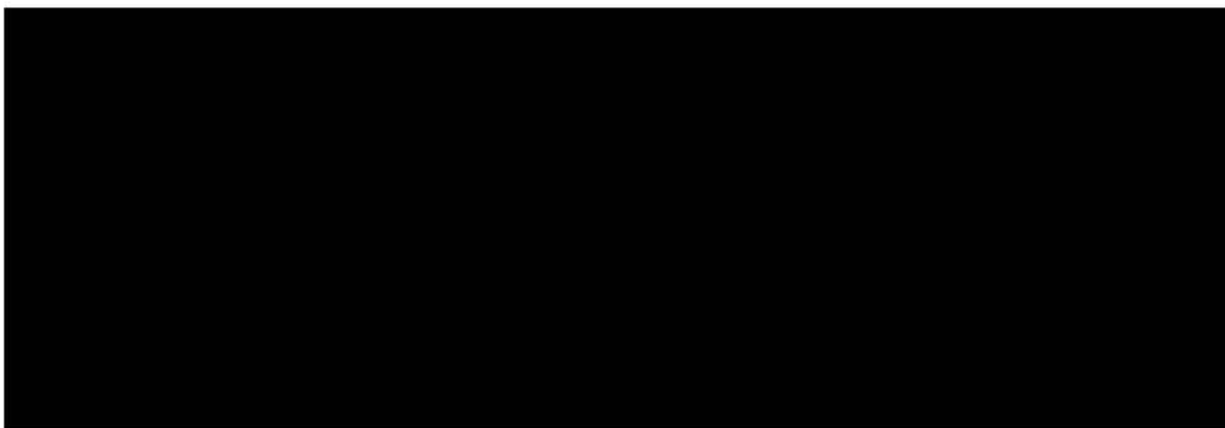
D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, les ententes et conventions d'aide financière qui découlent de l'enveloppe d'opportunité et des ententes sectorielles de développement régional en territoire nordique, ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à ces ententes et conventions;

QUE soient applicables les cadres normatifs, les lignes directrices et le cadre de gestion susmentionnés aux projets déposés à partir de la date de la présente résolution.

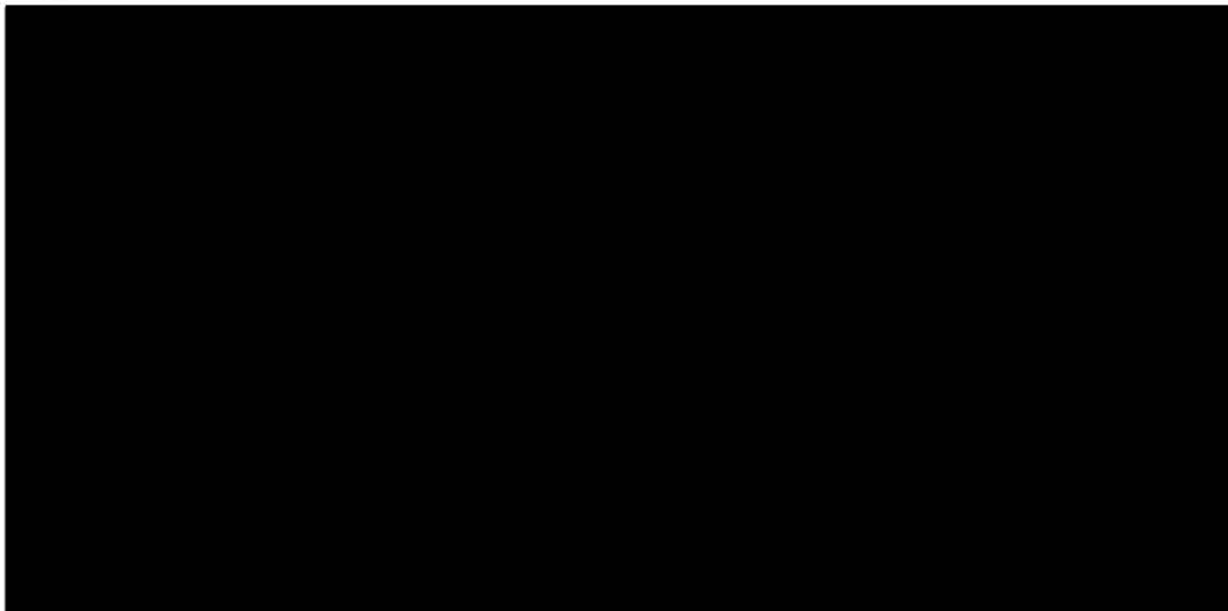
M^{mes} Julie Simone Hébert et Julie Tremblay quittent la séance.

M. Martin Gagnon, directeur, et M. Martin Loiseleur, coordonnateur à la maximisation des retombées économiques, Bureau de commercialisation, se joignent à la séance par vidéoconférence.

6.2 BONIFICATION AU PROGRAMME D'AIDE À LA CERTIFICATION DES TERRAINS INDUSTRIELS PRÊTS À L'INVESTISSEMENT DU MEIE ET À TROIS AUTRES INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES POUR LES PROMOTEURS DU TERRITOIRE NORDIQUE



Délibérations :



M. Martin Gagnon et M. Martin Loiselle quittent la séance.

M. Martin Vachon, coordonnateur au Pôle d'expertise en développement durable, se joint à la séance.

6.3 NOMINATIONS À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Ian Morissette présente brièvement les trois personnes pressenties à titre de membre de l'Assemblée des partenaires. Le conseil d'administration procède aux nominations en adoptant en bloc les trois résolutions suivantes :

Nomination de Alicia Aragutak à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 377-S82)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de Eeyou Istchee et Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU que la candidature de madame Alicia Aragutak permet de pourvoir le poste vacant de la Nation inuite réservée à une personne de la Société Makivik;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Alicia Aragutak, secrétaire générale à la Société Makivik, membre représentant la Nation inuite à l'Assemblée des partenaires.

Nomination de Denis Miousse à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 378-S82)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU que la candidature de monsieur Denis Miousse permet de pourvoir le poste de représentant de la Côte-Nord laissé vacant par le départ de l'ancien maire de la Ville de Sept-Îles;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Denis Miousse, maire de la Ville de Sept-Îles, membre représentant la Côte-Nord à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Steeve Beaupré.

Nomination de Luis Calzado à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 379-S82)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de Eeyou Istchee et Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU que la candidature de monsieur Luis Calzado permet de remplacer le représentant précédent du secteur de l'énergie, monsieur Gabriel Durany;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Luis Calzado, président-directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, membre représentant le secteur de l'énergie à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Gabriel Durany.

M. François-Xavier Desbiens, conseiller en développement durable au Pôle d'expertise en développement durable, se joint à la séance.

M. Ian Morissette fait une mise en contexte.

Délibérations :

M. Desbiens quitte la séance.

6.5 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

M. Beauchesne partage une présentation et entretient les membres sur le dossier de la conservation du territoire nordique. Il fait un rappel des engagements du gouvernement du Québec en la matière et parle des modifications législatives liées au dossier. Il est ensuite question de la structure de travail pour l'établissement des territoires de conservation nordique, des dernières étapes réalisées ainsi que des étapes à venir liées notamment aux engagements récents pris lors de la COP15 – Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.

Délibérations :

M. Martin Vachon quitte la séance.

M. Gilles Couture quitte la séance pour le point 7.1 portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Gilles Couture rejoint la séance.

8. VICE-PRÉSIDENTE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

8.1 PLAN D'EXPLOITATION 2024-2025

M^{me} Boulianne fait une mise en contexte sur l'élaboration du Plan d'exploitation 2024-2025.

M^{me} Boulianne présente sommairement les actions proposées.

Délibérations

Les membres conviennent d'aller de l'avant avec la résolution suivante :

Plan d'exploitation 2024-2025

(Résolution 380-S82)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur la Société du Plan Nord, la Société doit transmettre annuellement à la ministre responsable de la Société du Plan Nord son plan d'exploitation pour l'exercice suivant;

ATTENDU QU'en vertu du même article, le plan d'exploitation doit être soumis à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le plan d'exploitation doit être approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2023-2028 de la Société du Plan Nord a été adopté par le conseil d'administration en février 2023 (résolution 355-S76) et par le gouvernement le 24 mai 2023 (décret 884-2023);

ATTENDU QUE le projet de Plan d'exploitation 2024-2025 a été élaboré afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2023-2028;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER le Plan d'exploitation 2024-2025 de la Société du Plan Nord, dans une version substantiellement conforme à celle déposée à la présente séance;

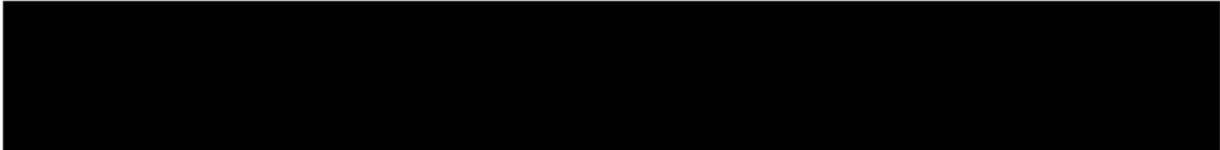
D'AUTORISER sa transmission à la ministre responsable de la Société du Plan Nord pour approbation subséquente par le gouvernement.

M^{me} Marie-Christine Hudon, directrice, Direction de la performance et de la transformation, se joint la séance par vidéoconférence.

8.2 PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 2024-2027 – PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

M^{me} Hudon présente aux membres la démarche d'élaboration du Plan de gestion intégrée des risques 2024-2027. Elle dresse notamment un historique de l'implantation de la gestion intégrée des risques à la Société et entretient les membres sur les principales étapes devant mener à une approbation du plan par le conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit. Elle souligne qu'il s'agit du 3^e plan en gestion intégrée des risques de la Société du Plan Nord.

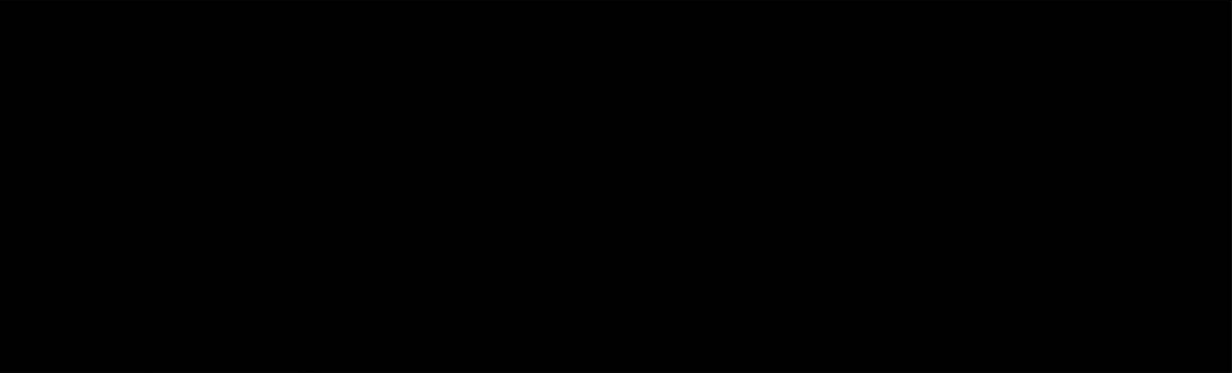
Délibérations :



8.3 MILIEU DE TRAVAIL AXÉ SUR LES ACTIVITÉS (MTAA)

M^{me} Hudon partage une présentation et explique aux membres le projet de milieu de travail axé sur les activités (MTAA). Elle parle notamment de l'accompagnement par la Société québécoise des infrastructures (SQI), présente les statistiques actuelles concernant l'occupation des bureaux de la Société du Plan Nord, les bénéfices, les impacts et les aspects liés à la gouvernance du projet ainsi que les prochaines étapes.

Délibérations :



M^{me} Marie-Christine Hudon quitte la séance.

9. DIVERS

S. O.

Mesdames Brigitte Boulianne et Audray Cloutier ainsi que messieurs Sébastien Desrochers et Ian Morissette quittent la séance.

10. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 12 h 12 et se termine à 12 h 17. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 12 h 17. Le huis clos se termine à 12 h 32.

M^{me} Bélanger quitte la séance.

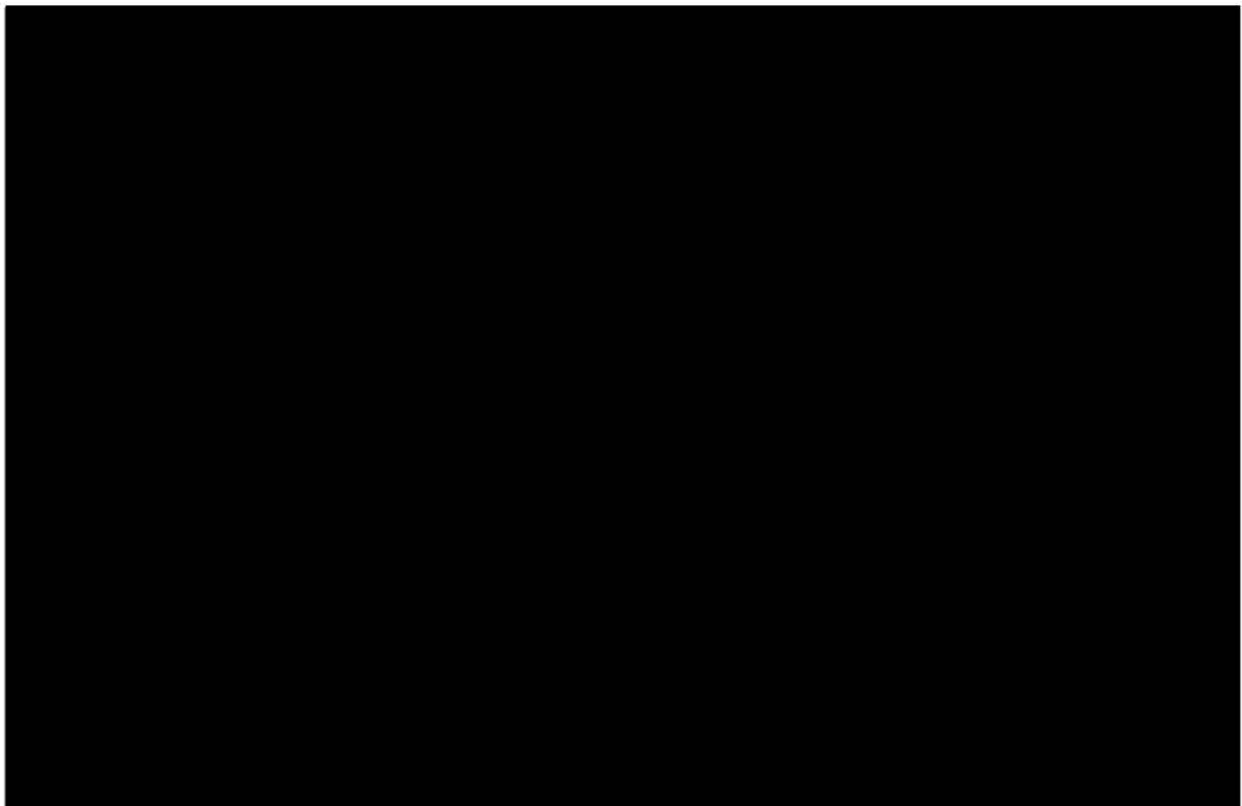
La séance est suspendue à 12 h 32 pour la période du dîner et reprend à 13 h 00.

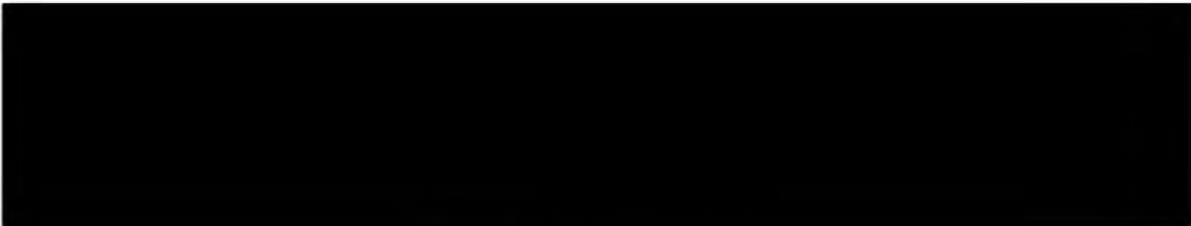
M. Jonathan Perrier, directeur principal – Conseil en management et M^{me} Loïcia-Ludivine Ngoma, conseillère – Conseil en management, tous deux de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton (RCGT) se joignent à la séance par vidéoconférence.

11. REVUE DE MANDAT

M^{me} Boulianne fait une brève mise en contexte sur le dossier de la revue de mandat aux membres du conseil d'administration, rappelant que cet exercice rendu obligatoire aux dix ans par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* a été imparti à la firme RCGT. Elle présente ensuite M. Perrier et M^{me} Ngoma avant de leur céder la parole pour venir expliquer le déroulement de l'exercice de revue de mandat, l'avancement du projet et les prochaines étapes.

Délibérations :





Les représentants de la firme RCGT quittent la séance.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 15 FÉVRIER 2024

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 15 février 2024.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h 54.



Présidente du conseil

Secrétaire